

LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

Directeur: EDOUARD LOUCHET.

N° 227 - 10 MARS 1923 . Prix 3F.



MISS BETTY BALFOUR, l'incomparable interprète de " LA PETITE MARCHANDE DE FLEURS DE PICCADILLY "
" SQUIBS GAGNE LA COUPE DE CALCUTTA " et la " GOSSE DE WHITECHAPPEL "

Pour TOUS vos Imprimés

adressez-vous à

LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

SERVICE DE PUBLICITÉ

QUI ÉDITE LES TRAVAUX

LES PLUS ARTISTIQUES

et

LES PLUS LUXUEUX

TOUTES

NOS AFFICHES LITHO, PHOTO-LITHO & TYPO

NOS BROCHURES, NOTICES HÉLIO ET TYPO, ETC.

sont exécutées par les **MEILLEURS DESSINATEURS**

NOS CARTES POSTALES SONT LES PLUS GOUTÉES DU PUBLIC

EXPLOITANTS. Dans votre intérêt, **confiez-nous** la
concession du programme de votre **Etablissement**

Adresser toute demande de Devis à

LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

50, rue de Bondy
2, rue de Lancry
PARIS

Téléphone : NORD }
19.86
76.00
40.39

NUMÉRO 227

Le Numéro : TROIS FRANCS

CINQUIÈME ANNÉE

La Cinématographie Française

REVUE HEBDOMADAIRE

Rédacteur en Chef :
PAUL DE LA BORIE

Directeur :
ÉDOUARD LOUCHET

Secrétaire-Général :
JEAN WEIDNER

ABONNEMENTS

FRANCE : Un An 50 fr.
ÉTRANGER : Un An 60 fr.
Le Numéro 3 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
BOULEVARD SAINT-MARTIN
50, rue de Bondy et 2, rue de Lancry
TÉLÉPHONE : Nord 40-39, 76-00, 49-86
Adresse Télégraphique : NALCIFRAN-PARIS

Pour la publicité
s'adresser aux bureaux du journal

UN SOUFFLET ET UN COUP DROIT

Il y aurait pourtant mieux à faire que de s'entre-déchirer. La gravité de la situation au milieu de laquelle nous nous débattons et que toute dissension intestine aggrave encore, vient précisément d'être soulignée et mise en lumière avec une brutalité véritablement impressionnante, par deux arrêts successifs, par deux jugements simultanés qui — pourrait-on dire — atteignent l'industrie cinématographique d'un soufflet et d'un coup droit, à la joue et au cœur, dans sa dignité et dans son organisme vital.

Le premier de ces jugements est celui que *La Cinématographie Française* a mentionné la semaine dernière. Il fait, pour la première fois, application de la jurisprudence obstinément établie par la Cour de Cassation à l'encontre du Gouvernement et du Parlement, qui ont institué et consacré les pouvoirs de censure de la Commission de contrôle des films. Le jugement de Brignoles, s'il devait avoir jamais force de loi, atteindrait bien l'industrie cinématographique dans son organisme vital, puisqu'il la livrerait pieds et poings liés au caprice de la multiple censure des fonctionnaires préfectoraux et municipaux.

Le second jugement — dont on trouvera plus

loin le texte et les commentaires qu'il inspire à deux juristes consommés — renforce de toute l'autorité du Conseil d'Etat, la thèse de la Cour de Cassation — encore que M^e Jacobson, avocat de la Chambre Syndicale de la Cinématographie, espère bien avoir un jour ou l'autre le dernier mot.

En tout cas, il y a maintenant chose jugée, sur le point de savoir si le cinéma doit être assimilé légalement au théâtre. Le Conseil d'Etat refuse de faire au cinéma cet honneur. Il l'assimile à un spectacle forain, à une exhibition de puces savantes ou de veau à deux têtes. Ici, c'est l'affront.

Qu'il me soit permis, cependant, d'ouvrir une parenthèse pour une remarque qui vient à l'appui d'une de nos thèses favorites.

L'affront que le Conseil d'Etat vient de faire au cinéma n'est pas absolument immérité, puisque des cinématographistes vont répétant que : « Le film est une marchandise comme une autre ». On les prend au mot et c'est bien leur faute, si on les traite sans plus d'égards qu'on en a pour des commerçants quelconques.

Ne devrions-nous pas être tous d'accord au contraire, pour soutenir que « Le film n'est pas une marchandise comme une autre » et mérite des

égards spéciaux, tels que ceux que l'on a pour les produits de la pensée?

Mais alors, si l'on adopte cette thèse — qui est la nôtre — il faut reconnaître qu'en échange d'égards spéciaux, le film peut être appelé à subir une certaine tutelle d'ordre public.

Quelqu'un, à la dernière réunion de la Commission interparlementaire au Sénat, faisait cette juste remarque :

— Si les théâtres de France jouaient régulièrement 75 % de pièces étrangères, il n'est pas douteux que l'opinion publique s'insurgerait et que le Gouvernement interviendrait...

C'est l'évidence même.

Reconnaissons donc, par analogie — puisque nous demandons que l'on traite sur le même pied le théâtre et le cinéma — qu'en passant plus de 75 % de films étrangers le cinéma s'exposerait justement à des mesures qu'il sera sage de s'épargner.

Mais, j'en reviens aux jugements récents de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat.

Ces deux jugements démontrent, pour le moins, que le Statut du cinéma est absolument nécessaire.

Or qui donc a qualité pour établir le Statut du cinéma? D'abord, bien entendu, les intéressés qui ont à se mettre d'accord sur les revendications indispensables et les formules qui en doivent assurer la réalisation selon le vœu général. — Puis, il faut que le Parlement sanctionne cet accord.

Mais, comment s'accorder entre cinégraphistes, aussi longtemps que l'on tolèrera que la haine personnelle conçue par M. Delaune à l'égard de M. Brézillon, se manifeste perpétuellement par une obstruction systématique en toutes circonstances et quoi que l'on fasse? Et, comment peut-on espérer sérieusement que le Parlement prendra à cœur les revendications du cinéma aussi longtemps que l'on verra — comme nous l'avons vu l'autre jour au Sénat — M. Delaune et ses amis tenir tête, avec une violence poussée jusqu'à l'insolence, à des Parlementaires comme M. Deloncle et M. Lévassieur qui indiquaient le moyen — le seul moyen — d'obtenir quelque chose pour le cinéma au Sénat et à la Chambre?

Sans discuter le fond de la question, l'opportunité ou l'inopportunité du pourcentage du film français, voilà des considérations de forme et d'attitude qui suffiraient à nous dresser contre le groupe Delaune, n'en déplaise à certain quidam — vraisemblablement incapable lui-même du moindre désintéressement puisqu'il n'admet pas que l'on puisse soutenir une idée sans y trouver quelque intérêt personnel. Je ne discute pas avec quiconque, dès les premiers mots, révèle un si bas et affligeant état d'esprit. Tout au contraire, j'enregistre volontiers et je réponds à ces lignes courtoises du *Bulletin officiel de la Fédération du Spectacle du Sud-Est.* :

Un de nos excellents confrères de la presse corporative, s'évertue à démontrer qu'il n'y a dans ce projet aucune obligation, aucune contrainte pour les Directeurs à passer dans leurs programmes 25 %, qu'ils restent libres de les passer ou de ne pas les passer, qu'aucune pénalité ne les y astreindra. C'est jouer sur les mots. Mais, s'ils ne passent pas ce pourcentage, s'ils ne le passent pas parce qu'ils ne peuvent le trouver dans la production française, il n'y aura pas pour eux de détaxation; ils seront obligés de subir les lourdes charges actuelles. A ce prix, la liberté est chèrement acquise. Et n'est-ce point là une pénalité?

Pas de films français sur vos écrans, pas de bonne petite prime! Car ce n'est pas une détaxation, mais une récompense aux Directeurs bien sages, qui consentiront pour atteindre le pourcentage imposé, à projeter dans leurs salles tous les « navets » dont ce projet favorisera l'éclosion.

Ce n'est pas de primes que nous avons besoin. Au surplus a-t-on jamais vu accorder de primes aux consommateurs? Pour favoriser la culture du blé a-t-on jamais vu un Etat allouer des avantages à celui qui consomme le pain? C'est au producteur, c'est au cultivateur qu'allèrent les allocations. Quand on voulut en France développer la production du sucre, c'est aux fabricants, que l'on accorda des primes et non pas à ceux qui mettaient quatre ou cinq morceaux de sucre dans leur tasse de café.

Et puisqu'il y a prime, pourquoi cette prime n'est-elle pas uniforme? Pourquoi varie-t-elle, non pas selon la quantité de films français projetés, mais selon le montant des recettes? Pourquoi aussi le système proposé n'accorde-t-il aucun avantage pour le palier entre 10.000 et 15.000 fr. Que voilà un projet mal étudié!

Si nous le combattons, ce n'est pas pour combattre la production nationale. Loin de nous cette pensée. Au contraire, nous estimons que c'est aux éditeurs de films que doivent aller les primes. Ce sont eux, les producteurs, qu'il faut encourager directement, qu'il faut intéresser non seulement à fabriquer davantage, mais à faire bien, à leur fournir par une protection appropriée des débouchés nouveaux qui leur permettront d'amortir plus facilement leurs films.

Croyez-nous, cher confrère, ce n'est pas en accablant les exploitants de nouvelles obligations, de nouvelles complications, que l'on arrivera à donner son essor à cet art muet auquel la France s'enorgueillit d'avoir donné le jour.

J'ai cité tout le morceau, pour montrer que l'on est bien loin ici de chercher à étouffer la voix de contradicteurs de bonne foi. Quant à la réponse elle est facile.

En premier lieu, ne croit-on pas qu'il est toujours sage de se résigner de bonne grâce à l'inévitable? Eh bien, l'inévitable, en la circonstance, c'est l'intervention parlementaire en faveur du film français. Le Parlement intervient pour le film français parce que l'opinion l'exige. Et l'opinion l'exige : 1^o parce qu'elle ne peut pas rester insensible à la plainte légitime de milliers d'artisans du film français qui chôment ou sont menacés de chômage; 2^o parce que elle-même — surtout depuis l'intrusion du film allemand — est frappée de la surabondance excessive du film étranger sur nos écrans. Et donc, les Parlementaires dont c'est, en quelque sorte, le devoir professionnel de tenir compte des tendances de l'opinion publique, veulent, à tout prix, faire quelque chose pour le film français. A cela personne ne peut rien. A quoi bon se rébellier inutilement contre ce que l'on ne peut pas empêcher?

Voilà pour le principe.

Pour les autres arguments il faut redire ce que nous avons dit déjà : qu'une prime n'est pas, n'a jamais été, ne saurait être une pénalité, car une pénalité est un châtiment auquel on ne peut échapper. Or, tout le monde est en mesure de passer 25 % de films français, si l'on comprend dans ce pourcentage les actualités, documentaires et comiques. Il n'y a donc pénalité pour personne.

Accorder une prime au producteur? Mais, qui la paiera? Le contribuable? Est-ce sérieux? On donne des primes à ceux qui produisent le blé, le sucre parce que ce sont des denrées de première nécessité, en est-il de même du film?

On peut critiquer le projet soumis au Sénat. Il n'est pas parfait au point de pouvoir contenter tout le monde, même s'il contente son père. Mais, tel qu'il est, l'immense majorité de la corporation l'accepte, c'est donc qu'il est acceptable.

Ceux qui le combattent ne combattent pas la

production française, c'est entendu. Nous le croyons, puisqu'ils le disent. Mais ils se donnent l'apparence de la combattre, et cela est bien fâcheux pour le cinéma, car ce n'est pas une attitude aussi peu conforme au sentiment national qui lui attirera les sympathies dont il a besoin et qui vaudra aux producteurs et sur les Exploitants la bienveillance des pouvoirs publics ou même celle du public tout court.

En résumé, que les Directeurs dissidents qui, sans réflexion suffisante, ont suivi M. Delaune, se rendent compte tout à la fois de l'inutilité d'une opposition vouée à l'échec le plus piteux et au déplorable effet que cette opposition au film français — même si ce n'est qu'une opposition apparente — produit sur le Parlement et sur le public.

Or, plus que jamais, nous avons besoin du Parlement et du public, si nous voulons obtenir enfin ce Statut du cinéma dont la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat viennent de nous révéler la nécessité et l'urgence, et vers lequel, désormais, devraient tendre tous nos efforts étroitement associés.

Paul de la BORIE.

TOUT

LE MATÉRIEL CINÉMATOGRAPHIQUE

APPAREILS & ACCESSOIRES

PROJECTION & PRISE DE VUES
INSTALLATION COMPLÈTE DE SALLES
AMÉNAGEMENT DE CABINES
MATÉRIEL ÉLECTRIQUE
LAMPES A ARC & A L'INCANDESCENCE
CHARBONS
EXTINCTEURS
OPTIQUE DE PRÉCISION

MAISON DU CINÉMA

50, Rue de Bondy, PARIS

A la suite d'innombrables Lettres que nous recevons
tant de nos Clients que du Grand Public

Nous
avons décidé
de
rééditer
les
meilleurs
films
de
notre
regrettée
Artiste



Toutes
les personnes
qui
s'intéressent
au
Cinéma
ont gardé
un charmant
et profond
souvenir
de celle qui fut
la REINE
des Vedettes
françaises

SUZANNE GRANDAIS



CINÉMATOGRAPHES
8, rue de la Michodière, PARIS

PHOCÉA



Après

SIMPLETTE

Nous rééditerons prochainement

**GOSSE
DE RICHES**

Chacun se souvient encore
de l'accueil chaleureux
qui fut fait à ce film
par le public
lors de sa première édition



CINÉMATOGRAPHES
8, rue de la Michodière, PARIS

PHOCÉA



Les Défenseurs du Cinéma au Parlement

« Je lutterai jusqu'au bout », nous dit M. Deloncle, Sénateur,
Président du Comité interparlementaire
de Défense du Cinéma

J'ai surpris M. Deloncle presque au saut du lit dans le coquet pavillon qu'il habite à Saint-Mandé. J'expose l'objet de ma visite. L'honorable Sénateur aussitôt s'écrie, moitié fâché, moitié riant : — « Ah bon ! voilà que non seulement le cinéma me prend des instants précieux, mais encore qu'il m'oblige à donner des interviews supplémentaires : c'est à n'y pas tenir !

— Tout de même, mon cher Sénateur, permettez-moi de braver votre courroux en vous demandant ce que vous augurez de la dernière réunion qu'a tenu dans une des salles de commission du Sénat, le Comité que vous présidez avec tant de zèle et de compétence. Les uns disent que vous continuerez votre action, d'autres que vous jetez le manche après la cognée.

— Mais non, interrompt vivement M. Deloncle, je n'abandonne pas la lutte, au contraire ! Ce n'est pas l'obstruction systématique d'une poignée de dissidents dont les uns sont de mauvaise foi et dont les autres suivent comme des moutons de Panurge qui m'intimidera ou me découragera. Je mène un combat que je considère comme utile et même indispensable pour le salut du commerce et de l'industrie cinématographiques. Dites bien que je persévérerai jusqu'au bout. Dès demain, (c'est-à-dire mercredi matin 7 mars), des délégués du Comité de Défense et de la majorité des Exploitants, ont une entrevue avec le Directeur des Contributions Indirectes pour déterminer les modalités d'application des amendements Barthe et de l'amendement relatif au dégrèvement des cinémas passant 25 % de films français.

De cette façon nous pourrions arriver devant le Sénat avec un texte appuyé sur une base administrative. Je tâcherai de vous communiquer avant la mise sous presse de votre excellent journal le détail de notre conversation avec le Directeur Général des Contributions Indirectes.

Plus que jamais, j'estime, en définitive, que la détaxation des cinémas n'a de chance sérieuse d'être votée par mes collègues du Sénat que si elle tend à un relèvement de l'industrie du film français. C'est le seul argument décisif qui puisse emporter le vote. Le système de la prime au film français s'impose donc absolument.

Quant aux criailleries du groupe Delaune, elles ne peuvent avoir qu'un résultat : déterminer un de mes

collègues indigné de la mauvaise volonté de certains Exploitants, à monter à la tribune pour déclarer qu'il se refuse à toute détaxe en faveur des cinémas qui ne passeront pas 25 % de films français.

Dans ces conditions nous pourrions craindre de voir le Sénat repousser l'amendement Barthe pour n'accorder la réduction de taxe qu'aux salles passant les 25 % exigés de film français. Si cela se produisait je donnerais immédiatement ma démission de Président du Comité interparlementaire pour avoir les coudées absolument franches au cours de la discussion. Cela me permettrait de foncer avec toute la vigueur dont je suis capable, contre ces « naufrageurs du Cinéma » qui plutôt que d'aider à la rénovation d'une industrie nationale en favorisant le film français, préfèrent tout compromettre et risquent de tout perdre en consommant la ruine de l'industrie entière. J'ai essayé vainement, l'autre jour, de leur faire comprendre quelle lourde responsabilité ils assument. Je n'y suis pas parvenu, je le regrette, mais, s'ils conservent leur attitude, moi je conserve la mienne.

LA DÉTAXATION DES CINÉMAS

Les Adhésions au nouveau projet présenté au Sénat

Notre Rédacteur en chef a reçu la lettre suivante que lui a adressée M. Hermand, Président de la Fédération des Directeurs de cinématographes du Nord-Ouest qui comprend les départements suivants : Somme, Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche, Orne, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Eure-et-Loire.

Rouen, le 6 Mars 1923

Cher Monsieur,

Lecteur assidu de votre estimé journal, venant de prendre connaissance de votre article ayant rapport à la Défense du Cinématographe, je constate que parmi les signataires que vous indiquez, il y a une omission de votre part, que je vous serai très reconnaissant de bien vouloir rectifier, et de faire figurer en erratum dans votre prochain numéro, comme signataire la « Fédération des Directeurs de Cinématographes du Nord-Ouest ».

Veillez agréer, je vous prie cher Monsieur, mes respectueuses salutations.

Pour la Fédération :

Le Président :

HERMAND

L'Administration des Finances contre le Film Français ?

Une ingénieuse suggestion de M. Costil

Le mercredi 7 mars, un certain nombre de délégués de l'industrie cinématographique française se sont rendus chez M. Borduge, directeur général des Contributions Indirectes au Ministère des Finances, afin de recueillir l'avis de l'Administration sur le projet transactionnel qui doit être soumis au Sénat afin de dégrever le cinéma grâce à la formule transactionnelle si heureusement adoptée par le Comité interparlementaire du Cinéma.

Etaient présents entr'autres MM. Charles Deloncle, Sénateur, Arthur Levasseur, Député, Michel Carré, Président de la Société des Auteurs de Films, Costil, Directeur de l'exploitation des Etablissements Gaumont, Verhyllé, etc...

L'accueil du fonctionnaire fut des plus courtois, mais son attitude fut nettement décourageante. Il déclara que la Chambre ayant adopté à une énorme majorité, à la quasi unanimité, l'amendement Barthe, l'Administration des Contributions Indirectes, soutiendrait le texte voté. En vain fit-on remarquer à M. Borduge que le vote acquis l'avait été par surprise, que M. Barthe avouait lui-même qu'il avait fait erreur en proposant un texte dont les incidences étaient plus lourdes pour le Cinéma que les propositions antérieures de l'Administration des Finances et qu'au surplus, il fallait faire quelque chose pour protéger le film français.

M. Borduge répliqua que l'on pourrait relever les droits de douane. Réponse des défenseurs du Cinéma : « cela n'arrêtera pas l'invasion du marché par la production américaine, puisque celle-ci est déjà trois fois amortie quand elle arrive en Europe ; ou bien, il faudrait mettre des droits si élevés que les Etats-Unis verraient là, un véritable boycottage et répondraient d'une façon aussi brutale en frappant telle ou telle de nos exportations chez eux, la mode par exemple ».

A ce moment, la séance fut suspendue pour permettre au Directeur Général des Contributions Indirectes de se rendre à une Commission.

A son retour dans son cabinet, l'attaque fut reprise par les membres du Comité de Défense du Film français et brillamment menée par M. Costil qui soumit au fonctionnaire une suggestion des plus ingénieuses : la combinaison de M. Costil consisterait tout en laissant intacts les dégrèvements de l'amendement Barthe, à prévoir une détaxation supplémentaire pour tout cinéma projetant du film français mais ceci proportionnellement au métrage de film français projeté. Bien entendu, on fixerait un minimum de film et un maximum de taxe.

Cette idée ne fut pas a priori repoussée par M. Borduge qui demanda simplement à M. Costil de lui apporter le plus prochainement possible un texte complet et détaillé. Il fit simplement une objection relative à la difficulté de la perception de ces diverses taxes. M. Costil répliqua qu'il avait envisagé un système de fiches dont il joindrait l'exposé à sa proposition définitive et dont l'application ne nécessiterait point la création de fonctionnaires nouveaux, crainte exprimée par M. Borduge.

Les adversaires se séparèrent, non sans que le Directeur Général des Contributions Indirectes ait nettement souligné qu'il ne s'engageait à rien sauf à l'examen du projet Costil.

Autour du Contrat Type des Artistes de Cinéma

Le projet élaboré par l'Union des Artistes Dramatiques, Lyriques et Cinématographiques de langue française, rejeté par la Société des Auteurs de Films.

SERA-CE UN CONFLIT ?

L'Union des Artistes Dramatiques Lyriques et Cinématographiques de Langue française que préside M. Arquillière a élaboré un projet de contrat type, dont les dispositions ont paru inacceptables à la Société des auteurs de films.

En voici le texte complet :

Union des Artistes Dramatiques, Lyriques et Cinématographiques

Contrat Type (Cinéma)

Toute société cinématographique ou tout metteur en scène de cinéma est tenu de signer un contrat avec l'artiste qu'il emploie. Ce contrat devra être établi suivant l'une des formules suivantes :

1^{re} Formule — Cachets :

a) Minimum de cachets assurés, à raison de tant de cachets par semaine dans un maximum de temps, en précisant les dates du début et de l'expiration du contrat.

b) Faculté de prolonger l'engagement, au tarif des conditions ci-dessus pendant une semaine au minimum, cette période ne pouvant en aucun cas excéder une période égale au quart du laps de temps porté au paragraphe A.

2^e Formule — Forfait.

a) Forfait pour l'exécution du film en précisant les dates du début et l'expiration du contrat.

b) Faculté de prolonger l'engagement au prorata des conditions ci-dessus pendant une semaine au mini-

mum, cette période ne pouvant en aucun cas excéder une durée égale au quart du laps de temps porté au paragraphe A.

3^e Formule — Appointements.

a) Appointements à la semaine, en précisant les dates du début et de l'expiration du contrat.

b) Faculté de prolonger l'engagement aux conditions ci-dessus pendant une semaine au minimum, cette période ne pouvant en aucun cas excéder une durée égale au quart du laps de temps porté au paragraphe A.

N. B. — Quelle que soit la formule adoptée et la durée convenue du contrat, la prolongation ne pourra cependant jamais excéder la durée d'un mois.

Règlement Général

1^o La journée de travail au studio ou à la lumière artificielle devra se terminer à 18 heures. La journée de travail à la lumière naturelle devra se terminer à 19 heures. Au-delà de ces heures l'artiste aura droit à une indemnité horaire calculée au prorata de ses appointements.

2^o Le metteur en scène devra laisser à l'artiste la facilité de prendre ses repas : 1^o pour le déjeuner au plus tôt à 11 heures et au plus tard à 13 heures ; 2^o pour le dîner (en cas d'heures supplémentaires) au plus tôt à 19 heures, et au plus tard à 21 heures.

3^o L'Artiste se conformera aux décisions prises par le metteur en scène quant aux heures de travail pour les scènes dites d'extérieur.

4^o Les frais de voyages et de séjour seront à la charge de la Direction.

5^o Les costumes dits de style, militaires et sportifs sont fournis par la Direction.

6^o Les toilettes et costumes nécessaires à l'interprétation des rôles feront l'objet d'une indemnité à fixer après entente amiable.

7^o L'artiste ne pourra au cours de son engagement prêter son concours, à une autre Société Cinématographique sans y être autorisé par écrit.

8^o La sécurité de l'artiste doit être absolue aussi pourra-t-il se refuser à tourner si le maximum de garantie n'avait pas été pris dans le but d'éviter tout accident.

9^o Les accidents causés par la lumière, brûlures, ophtalmies, conjonctivites, etc... feront l'objet d'une indemnité importante en faveur de l'artiste. Cette indemnité jamais inférieure à 100 francs sera élevée selon la gravité du cas.

A cet effet, une commission arbitrale se mettra d'accord sur le choix d'un oculiste désigné d'une façon permanente, pour constater les accidents survenus. C'est sur la production de son certificat que la Commission Arbitrale statuerait en cas de contestation.

10^o Tous les différends au sujet d'un contrat seront portés devant une commission arbitrale de l'Union des Artistes Lyriques, Dramatiques et Cinématographiques, composée en égales parties d'Artistes et de Directeurs.

11^o La Commission Arbitrale s'engage à ne prendre en considération que les litiges présentés par les intéressés ayant signé entre eux le contrat type de l'Union des Artistes Dramatiques, Lyriques et Cinématographiques. La Commission Arbitrale se refusant à statuer sur tout engagement verbal.

La réponse de la Société des Auteurs de Films

A la suite de la réception de ce document, M. Michel Carré s'empressa de réunir les membres de la Société des Auteurs de Films pour le leur communiquer.

La discussion ne fut pas longue, le projet des artistes fut repoussé à l'unanimité, y compris la voix de M. Henry Houry qui appartient à la fois aux deux Sociétés. En conformité avec ce vote, M. Michel Carré fit parvenir à l'Union des Artistes la lettre suivante :

Monsieur le Président,

La Société des Auteurs de Films réunie le jeudi 1^{er} mars en assemblée plénière au siège social, 128, avenue de Wagram, séance à laquelle assistaient entr'autres membres sous la présidence de M. Michel Carré : MM. Léon Poirier, René Le Somptier, Léonce Perret, Charles Burguet, Jean Durand, Henry Houry, Pierre Marodon, Duvivier, Liabel, Maurice Chaillot, Gérard Bourgeois etc. metteurs en scène, après un examen attentif des différentes clauses du contrat-type proposé par les artistes de cinéma, le déclarent absolument inacceptable et ne répondant en aucune façon aux nécessités d'un métier soumis lui-même, à tant de difficultés et d'imprévu. Les termes d'un tel contrat ne peuvent être arrêtés que d'un commun accord et après un minutieux examen.

Agréez, mon cher Président, etc...

Michel CARRÉ.

Devant une telle fin de non-recevoir, les artistes se sont émus et ont riposté par la lettre suivante :

Monsieur le Président,

L'Union des Artistes s'étonne vivement que le projet de contrat-type qui vous a été présenté à la Société des Auteurs de Films, ait été si délibérément déclaré inapplicable. L'Union qui a obtenu de tous les Directeurs de théâtres l'application d'un contrat-type, tient essentiellement à ce qu'il en soit ainsi des producteurs de cinéma. Le principe du contrat est au premier rang de nos revendications et nous considérons que le contrat-type doit vous donner aussi bien qu'à nous une garantie plus grande.

Nous vous serions donc obligés de nous signaler ceux des articles de ce contrat qui vous paraissent inapplicables et de nous soumettre les modifications que nous pourrions examiner ensemble.

Croyez, mon cher Président, etc...

Henry KRAUSS.

Président de la Section Cinématographique

Les choses en sont là...



C. N. E. C.

Cinémato-graphes PHOCÉA

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

Siège Social :
36 Rue de Rome **MARSEILLE**
Téléphone 60-91, 64-94
Adr. Télég. : Cinéphocéa-Marseille

Siège Central :
8 Rue de la Michodière **PARIS**
Téléphone Gutenberg 50-97, 50-98
Adr. Télég. : Cinéphocéa-Paris

Tél. supplémentaire : CENT. 33.80

AGENCES RÉGIONALES A

<p>MARSEILLE 36, Rue de Rome</p> <p>LYON 23, Rue Thomassin</p> <p>DIJON 17, Rue des Perrières</p> <p>RENNES 3, Place du Palais</p>	<p>STRASBOURG 14, Rue Kuhn</p> <p>BORDEAUX 16, Rue du Palais-Gallien</p> <p>GENÈVE 9, Rue du Commerce</p> <p>BARCELONE 2, Plaza del Theatro</p>	<p>TOULOUSE 4, Rue Bellegarde</p> <p>LILLE 5, Rue d'Amlens</p> <p>NANCY 33, Rue des Carmes</p> <p>ALGER 1, rue Négrier et 14, rue Mogador</p>
--	---	---

N° 52. *Phocéa* (Réédition)

LA FLAMME

SCÈNE DRAMATIQUE DE M. DE MARSAN
MISE EN SCÈNE DE M. LE PRIEUR

interprétation de

M. J. SIGNORET et M^{lle} Yv. ANDREYOR

1.160 mètres

N° 2.348. *Phocéa*

MONACO

PLEIN AIR

105 mètres

8 Rue de la Michodière
Paris

MAGASIN RECLA

LA FLAMME

Scène dramatique de M. DE MARSAN

Mise en scène de M. LE PRIEUR

Interprétation de **M. J. SIGNORET** et **M^{lle} Yvette ANDREYOR**

Hélène Dauvergne, fille du distingué chirurgien, Martial Dauvergne, est pour son père, la collaboratrice la plus sûre et la plus dévouée.

La jeune fille est au courant de tous les travaux poursuivis par son père et elle l'aide de toute sa vive intelligence dans ses laborieuses recherches.

Hélène ne se contente pas de compulser les notes et livres de science du savant mais elle l'accompagne chaque jour à sa clinique et assiste à toutes ses opérations.

Le docteur a un autre collaborateur dévoué, Philippe Granger, jeune docteur dont la science se développe à l'ombre de celle du savant Dauvergne.

Hélène et Philippe n'ont d'autre culte que d'entretenir « la flamme » qui anime le professeur et dont le rayonnement illumine le monde des sciences, aussi, le bonheur des deux jeunes gens est-il grand le jour où ils lisent dans un journal que la candidature de Dauvergne a été posée par ses amis à l'Académie des Sciences. Modestement, le professeur voudrait y renoncer mais l'insistance de sa fille et de son élève finissent par le convaincre.

Ce couronnement de la vie de labeur de son père était le but qu'Hélène avait assigné à ses travaux, aussi, à présent qu'il est atteint, elle peut penser à son propre bonheur. Philippe de son côté, et sans rien en dire, attendait ce moment pour déclarer à la jeune fille le tendre amour qui emplissait son âme. Mais ses paroles sont inutiles, depuis longtemps, Hélène a compris ce qui se passait dans le cœur du jeune homme et si jusqu'à présent elle a su lui cacher le doux émoi qu'elle éprouvait à son approche, c'est que sa volonté égale son grand cœur et son grand esprit.

Les deux jeunes gens, sont donc fiancés et le professeur Dauvergne ne cache pas le bonheur qu'il

éprouve à unir bientôt ces deux créatures de sa chair et de son esprit si bien faites pour se comprendre.

A quelque temps de là, le professeur reçoit une invitation à une Garden-Party donnée par les Cousin-Dubreuil. Il se prépare à y répondre négativement par une formule de banale politesse mais Hélène serait heureuse d'assister à cette fête et Dauvergne, qui se rend compte qu'il doit bien ce léger dédommagement à sa collaboratrice, s'impose la « corvée » de s'y rendre.

Au cours de la fête, une captivante artiste, Miss Bessie Wilford, exécute des danses anciennes, mais par une inexplicable fatalité elle fait une chute et se brise la jambe. Le professeur se précipite et, se rendant compte de la gravité de l'état de la jeune femme, il la fait aussitôt transporter à sa clinique.

Un mois s'est écoulé, Miss Bessie, est en convalescence, le professeur l'examine une dernière fois et lui déclare qu'elle pourra bientôt reprendre ses danses. Folle de joie, Bessie saute au cou de Dauvergne et l'embrasse follement.

Depuis plusieurs jours déjà, le savant subit le charme pénétrant de la jolie danseuse de ces baisers ont éveillé en son cœur, sevré de tendresses depuis de longues années, des ouragans de passion.

La perverse créature qu'est Bessie n'a pas agi sans discernement, depuis longtemps elle suivait l'évolution des sentiments qu'elle s'appliquait à développer chez cet homme qui bientôt allait toucher à la vieillesse.

Elle avait réussi au-delà de toute espérance, le professeur à présent négligeait complètement ses travaux et se ruinait en folies pour cette jeune femme dont la chair l'affolait.

Hélène avait découvert la cause des négligences de son père et elle se désespérait, « la flamme » qu'elle vénérât et qu'elle avait toujours cherché à faire briller davantage semblait bien sur le point de s'éteindre...

Le professeur ne quittait plus Bessie et l'accompagnait dans tous les lieux de luxe et de plaisirs que comptait le capitale. Sa conduite commençait à être remarquée et causait un certain scandale dans le monde des Sciences. Hélène avait bien essayé d'engager avec son père la conversation sur ce délicat sujet, mais le professeur se mettant aussitôt en colère, lui avait répondu que sa conduite ne regardait que lui et que sa vie de labeurs lui donnait bien droit à un peu de bonheur.

A quelque temps de là, le professeur insista pour présenter Bessie à Philippe et le jeune homme, par déférence pour son maître, accepta.



CINEMATOGRAPHES

8, Rue de la Michodière, 8

— PARIS —



PHOCÉA

LA FLAMME

A partir de ce jour, Philippe changea complètement, il était morne et renfermé jusqu'au jour où il ne reparut ni à la clinique, ni chez le professeur. Le lendemain, Dauvergne recevait une lettre de Bessie lui demandant de lui pardonner sa fuite.

Hélène comprit, car à l'insu de son père, elle avait rendu à Philippe sa parole. Le professeur comprit enfin la grandeur d'âme de son enfant, et il comprit aussi que si la science a la réputation d'une maîtresse ingrate, elle l'est moins que beaucoup de femmes.

Il se remit au travail avec acharnement, se disant que le bien de l'humanité devait l'emporter sur la meurtrissure qui venait de lui être faite au cœur... et Hélène sublime de courage et de volonté reprit simplement le cours de sa laborieuse existence. Elle avait ranimé « La Flamme ».

LONGUEUR APPROXIMATIVE : 1.160 MÈTRES
AFFICHES — PHOTOS

MONACO

Plein air

Est une petite Principauté enclavée dans le Département des Alpes-Maritimes. Sa population est de 3.300 habitants.

Notre promenade nous fait voir successivement : Le Port, situé dans un promontoire de la Méditerranée;

La Condamine; les Quais; le Ravin de Sainte Dévote; l'Avenue Monte-Carlo; le Casino; la Place du Palais; les Canons; la Cathédrale et enfin le Musée Océanographique.

LONGUEUR APPROXIMATIVE : 105 MÈTRES



CINÉMATOGRAPHES
8, rue de la Michodière, PARIS

PHOCÉA



LE CINÉMA ET LE CONSEIL D'ÉTAT

Le texte d'un important jugement Ce qu'en pensent les juristes

Voici le texte même du jugement rendu par le Conseil d'Etat dans l'affaire Goguel :

Le Conseil d'Etat statuant au Contentieux :

Vu la requête présentée par le sieur Goguel, Juan, Serge, demeurant à Saint-Dié..... et tendant à ce qu'il plaise au Conseil d'annuler, pour excès de pouvoir, un arrêté en date du 18 décembre 1920, du maire de Provenchères-sur-Faves (Vosges), dans celles de ses dispositions qui prescrivent qu'aucune représentation théâtrale ou cinématographique ne pourrait avoir lieu sans l'autorisation préalable du maire et que la délivrance de chaque autorisation donnerait lieu au paiement d'une somme de 50 francs au profit des pauvres de la commune.

Où M. Reinach auditeur en son rapport.....

Sur la recevabilité des interventions des syndicats et Chambres syndicales sus-indiquées :

Considérant qu'en concluant à l'annulation des dispositions ci-dessus analysées de l'arrêté attaqué, le pourvoi tend principalement à faire reconnaître que les représentations cinématographiques peuvent avoir lieu sans autorisation préalable des maires, que les organisateurs de spectacles de ce genre ont intérêt à voir émettre cette thèse, et que par suite les parties intervenantes sont recevables à s'associer aux conclusions du sieur Goguel.

Sur la légalité de l'article premier de l'arrêté attaqué, interdisant les représentations théâtrales et cinématographiques sans autorisation préalable du maire :

1° En ce qui concerne les représentations théâtrales :
Considérant que la loi des 16, 24 août 1790, titre XI, article 4, dispose que les spectacles publics ne pourront être permis et autorisés que par les officiers municipaux; que le décret-loi du 8 juin 1806, en affirmant le principe de la réglementation pour l'industrie théâtrale, a dévolu au chef d'Etat le droit de régler les conditions de son exercice, que par ce même décret du 8 juin 1806, le chef de l'Etat, usant de ce pouvoir réglementaire, a adopté le régime de l'autorisation tant pour l'ouverture des théâtres que pour les représentations théâtrales; que le décret du 6 janvier 1864, a supprimé la nécessité d'une autorisation remplacée par une simple déclaration, pour l'ouverture de l'exploitation des théâtres.

Qu'en outre ce décret, tout en réservant les pouvoirs de police des maires à leur droit d'ordonner la fermeture des théâtres a, d'une part, maintenu la nécessité d'une autorisation préalable pour la représentation des œuvres dramatiques et d'autres part, conféré le droit de délivrer cette autorisation au Ministre des Beaux-Arts à Paris et aux Préfets dans les départements; qu'il suit de là que le maire en prescrivant, par l'article premier de l'arrêté attaqué, qu'aucune représentation théâtrale ne pourrait avoir lieu dans la commune de Provenchères-sur-Faves sans une autorisation préalable émanée de lui, a empiété sur les attributions réservées au Ministre par les dispositions sus-rappelées du décret du 6 janvier 1864, et a ainsi excédé ses pouvoirs.

2° En ce qui concerne les représentations cinématographiques :

Considérant que les Etablissements où sont données les représentations cinématographiques ne rentrent pas dans la catégorie des théâtres, auxquels s'appliquent les règles exposées ci-dessus, mais dans celles des spectacles de curiosité et autres établissements du même genre, visés par l'article 15 du décret-loi du 8 juin 1806, en vertu duquel ils restent régis par des règlements particuliers, c'est à dire par des règlements municipaux, conformément à la disposition précitée de la loi des 16, 24 août 1790, titre XI, article 4; que, l'article 97-3° de la loi du 5 avril 1884, n'a pas retiré aux maires les pouvoirs que leur confèrent ces textes législatifs et que ce régime spécial a été expressément rappelé tant par l'article 6 du décret du 6 janvier 1864, que par l'article 5 du décret du 25 juillet 1919, relatif au contrôle des films cinématographiques.

Considérant que si l'article 49 de la loi du 31 décembre 1921, a, sans porter atteinte aux droits des maires d'interdire des représentations en vertu des pouvoirs qu'ils tiennent des lois précitées des 16, 24 août 1790, et 5 avril 1864, organisé un régime d'autorisation préalable des films cinématographiques, applicable à toute la France, et résultant du visa donné par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts dans les conditions fixées par le décret du 25 juillet 1919



cette disposition législative n'a pas un caractère rétroactif et ne saurait, dès lors, être invoquée à l'appui de conclusions tendant à l'annulation d'un arrêté municipal en date du 18 décembre 1920.

Considérant que de tout ce qui précède, il résulte qu'en soumettant, par l'article premier dudit arrêté, à la formalité d'une autorisation préalable émanée de l'autorité municipale, les spectacles cinématographiques, le maire de Provenchères-sur-Faves n'a soumis aucun excès de pouvoir.

Sur la légalité de l'article 2 de l'arrêté attaqué, qui prescrit que l'octroi de toute autorisation donnera lieu au paiement préalable d'une somme de 50 francs au profit des pauvres de la commune :

Considérant que la loi du 7 fructidor an V, telle qu'elle a été modifiée et complétée par un ensemble de textes expressément maintenus en vigueur par l'article 96 de la loi du 25 juin 1920, assujettit les entrepreneurs de spectacles à une taxe, appelée *droit des pauvres*, en principe proportionnelle aux recettes réalisées; que cette législation n'empêche pas les commissions administratives représentants légaux des établissements communaux d'assistance et de bienfaisance qui sont les bénéficiaires de ce droit, de prendre toutes mesures convenables pour en assurer la perception, il n'appartient pas au maire, soit de fixer lui-même de sa seule autorité et par arrêté réglementaire, les bases mêmes du droit, soit d'y superposer, par la même voie, au profit de la commune, une taxe qu'aucune disposition de loi n'a autorisé.

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. — Les interventions du syndicat français des directeurs de cinématographes et des autres syndicats et Chambres syndicales susnommés sont admises.

ART. 2. — L'article premier de l'arrêté sus-visé du maire de Provenchères-sur-Faves en date du 18 décembre 1920 est annulé en tant qu'il vise les représentations théâtrales.

ART. 3. — L'article 2, du même arrêté est annulé.

ART. 4. — Le surplus des conclusions de la requête susvisée du sieur Goguel est rejeté.

UN RÉSUMÉ EXPLICATIF

Voici, en outre, pour ceux de nos lecteurs qui sont peu familiarisés avec le jargon judiciaire qu'utilise nécessairement le texte du jugement, un résumé explicatif de « l'état de la cause » :

Le Conseil d'Etat était saisi d'un pourvoi formé par M. Goguel, de Saint-Dié, et par le Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, le Syndicat des Cinémas

Parisiens, le Syndicat des Directeurs de Spectacles de Bordeaux et de la région, et le Syndicat du Nord et du Pas-de-Calais, à la suite d'un arrêté du maire de Provenchères-sur-Fave (Vosges), en date du 18 décembre 1920, prescrivant qu'aucune représentation théâtrale ou cinématographique ne pourrait avoir lieu sans l'autorisation préalable du maire, et que la délivrance de chaque autorisation donnerait lieu au paiement d'une somme de 50 fr. au profit des pauvres de la commune.

On sait que cette question est depuis longtemps résolue en ce qui concerne les théâtres. Le décret du 6 janvier 1864 a en effet expressément supprimé la nécessité d'une autorisation préalable pour l'ouverture d'un théâtre; il suffit dans ce cas d'une simple déclaration.

Mais le commissaire du gouvernement, M. Berget a soutenu que ce régime de liberté n'a pas été étendu aux établissements classés par le décret de 1864, sous la rubrique « spectacles de curiosité et autres établissements du même genre ». Ces derniers, parmi lesquels sont rangés les cinémas, se trouveraient ainsi sous le régime des règlements municipaux. La situation des cinémas, quand il s'agit de l'ouverture d'une salle, n'est donc pas la même que celle des théâtres. Le droit du maire d'autoriser ou d'interdire l'ouverture d'une salle de cinéma ne lui a jamais été retiré, puisque la loi de 1790, est toujours en vigueur et qu'elle n'a pas été modifiée sur ce point par la loi du 5 avril 1884.

Telle est, du moins, la thèse qui vient de prévaloir devant le Conseil d'Etat.

Cependant, une fois la salle ouverte, appartiendra-t-il au maire d'interdire la représentation d'un film déterminé? Pourra-t-il décider que tel film, qui met sur l'écran des scènes sanglantes, des actes de banditisme ou des scènes qu'il juge contraires à la morale ou à l'ordre public dans sa commune ne seront pas tournés? A ce point de vue, l'arrêt que le Conseil d'Etat vient de rendre, conformément aux conclusions du commissaire du gouvernement, rappelle qu'il est intervenu un décret du 25 juillet 1919, relatif au contrôle des films et qui a investi le Ministre des Beaux-Arts, du droit de leur donner son visa sur l'avis d'une commission. Le maire ne pourrait donc pas autoriser la représentation d'un film qui n'aurait pas obtenu le visa. Mais, alors même que le visa aurait été obtenu, il n'en conserve pas moins, en vertu de la loi du 5 avril 1884, dont l'application avait été expressément rappelée par le décret de 1919, le droit d'interdire la représentation du film.

Or, les intéressés ont allégué que la situation ne serait plus aujourd'hui la même. Ils ont invoqué l'article 49, de la loi du 31 décembre 1921, qui dispose que « la visa d'un film par le Ministre des Beaux-Arts vaut autorisation de représenter sur tout le territoire français ». Cet article aurait, suivant eux, donné au visa du Ministre des Beaux-Arts une portée toute nouvelle.

COMMENTAIRES

M^e Jacobson est optimiste, il croit au succès final

« Nous avons demandé à M^e Jacobson l'éminent avocat-conseil de la Chambre syndicale comment il interprète le jugement rendu par le Conseil d'Etat.

Voici sa réponse :

— La question, si grosse pour l'exploitation et partant pour l'industrie cinématographique, des pouvoirs de police que les préfets et les maires tiennent de la loi de 1884, se poursuit actuellement sur une double voie :

1^o à l'occasion d'un arrêté d'un maire des Vosges qui avait prétendu subordonner l'ouverture de tout théâtre ou cinéma au versement d'une taxe de 50 francs au profit de la commune;

2^o à l'occasion de deux arrêtés des préfets des Bouches-du-Rhône et du Var, pris en septembre 1921, proscrivant une catégorie de films comme contraires à la moralité publique.

Le premier arrêté a pris, sur l'initiative de la Chambre Syndicale Française, le chemin du Conseil d'Etat : pourvoi contre la légalité de l'arrêté préfectoral des Ardennes.

Le second (Bouches-du-Rhône et Var) a pris, sur le pourvoi du Ministère public, qui avait vu acquiescer ses contrevenants, le chemin de la Cour de Cassation et parallèlement, par les soins des groupements syndicaux, celui du Conseil d'Etat.

C'est à la vérité, ce second arrêté qui comportait la question de principe la plus grave : le premier, vous l'avez vu, n'était pas non plus négligeable par son retentissement sur l'autre.

En effet, après que par deux fois, la Cour de Cassation eût donné gain de cause au Ministère public (et au préfet du Var) en cassant les jugements d'acquiescement, et qu'elle eût en dernier lieu renvoyé devant le tribunal de police de Brignoles, c'est devant ce tribunal que M^e Lespéron, du barreau de Toulon, et moi-même, intervenant au nom de la Chambre Syndicale, demandâmes que la question fût placée sur son véritable terrain. Nous plaidâmes, en effet, que non seulement un décret de 1919 avait institué une commission de censure au ministère de l'instruction et par là créé un statut spécial du cinéma, mais que la loi de finances de décembre 1921 (postérieure à l'arrêté préfectoral en cause) avait, en établissant une taxe sur les films censurés et en déclarant que le visa de cette commission vaudrait « autorisation de représenter sur tout le territoire français », donné force de loi à ce statut, à l'encontre de l'affirmation, par la Cour de Cassation, que cette disposition n'avait qu'un caractère purement fiscal. Tout récemment, le 24 février, le tribunal de Brignoles, suivant la Cour de Cassation, condamnait les contre-

Sur ce point, le Conseil d'Etat a opiné que, cette loi de 1921 n'ayant pas d'effet rétroactif elle ne pouvait être invoquée à l'encontre de l'arrêté du maire de Provenchères. Toutefois, la Haute Assemblée a été ainsi amenée à définir et à préciser le sens de ce nouveau texte législatif. Certes, depuis la loi de 1921, il n'est plus permis au maire de prendre un arrêté portant qu'aucun film ne pourra être représenté sans son autorisation, puisque le visa ministériel vaut autorisation pour tout le territoire. Mais il n'en résulte pas que les pouvoirs de police qu'il tient des lois municipales lui aient été retirés. L'arrêt du Conseil d'Etat stipule en effet expressément que « l'article 49, de la loi du 31 décembre 1921, a, sans porter atteinte aux droits des maires d'interdire des représentations en vertu des pouvoirs qu'ils tiennent des lois des 16/24 août 1790, et 5 avril 1884, organisé un régime d'autorisation préalable des films cinématographiques, applicable à toute la France, et résultant du visa donné par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts dans les conditions fixées par le décret du 25 juillet 1919 ». La portée de la disposition législative nouvelle n'a donc pas l'étendue que lui donnaient les intéressés.

On peut se demander ici comment le maire qui conserve ainsi le droit d'interdire, pour des raisons spéciales d'ordre public, la représentation d'un film muni du visa, sera mis en mesure d'exercer ce droit. L'exploitant pourrait-il lui refuser la communication préalable du film qu'il se propose de tourner? Le Conseil d'Etat n'avait pas à se prononcer sur cette question qui ne lui était pas soumise. Si elle vient un jour à se poser, la conséquence logique de l'arrêt ne sera-t-elle pas l'obligation de faire connaître au maire le contenu du film?

On voit vers quels abus nous allons !

En ce qui concerne l'acquiescement de la taxe, le Conseil d'Etat a décidé que, si la loi assujettit les entrepreneurs de spectacles à une taxe pour le droit des pauvres, en principe proportionnelle aux recettes réalisées, cette législation n'empêche pas les commissions administratives, représentants légaux des établissements communaux d'assistance et de bienfaisance qui sont les bénéficiaires de ce droit, de prendre toutes les mesures convenables pour en assurer la perception.

Il n'appartient donc pas au maire, soit de fixer lui-même, de sa seule autorité et par arrêté réglementaire, la taxe même du droit, soit d'y superposer par la même voie, au profit de la commune, une taxe qu'aucune disposition de loi n'a autorisée.



THE REFEREE
15 octobre 1922
« Un film extraordinairement intéressant. »

KINE WEEKLY
19 octobre 1922
« Une présentation nouvelle et supérieure à la portée de tous. »

THE FILM RENTER
21 octobre 1922
« Un drame remarquable dans la vie animale... un thème original et... beaucoup d'émotion. »

THE TRADE SHOW CRITIC
28 octobre 1922
« Un très beau travail. »

THE BIOSCOPE
19 octobre 1922
« Un film dramatique exceptionnellement bien présenté. »

NOTTS EVENING NEWS
18 octobre 1922
« Très original et... extrêmement dramatique. »

Ce que
La GRANDE PRESSE et la
A l'unanimité
ainsi
LOUEURS,
et le P
Q

HURLE A LA MORT

dont le rôle principal " *Francaeur* " est
" **STRONG**
Est UN TRÈS GRAND FILM
PLEIN D'É
D'ATTRAIT

Droits ex
Cinématogra

disent
PRESSE CORPORATIVE ANGLAISE
elles déclarent,
que les
DIRECTEURS
PUBLIC
UE

tenu par le fameux chien policier belge
" **HEART** "
ND FILM
MOTION et
POUR TOUS

clusifs des
phes HARRY

THE PEOPLE
15 octobre 1922
« Un film saisissant... qui distrait et attire le public. »

THE ENCORE
19 octobre 1922
« On est profondément surpris et étonné... Il aura du succès partout. »

BIRMINGHAM MAIL
15 octobre 1922
« Quand ce film sera présenté en public, il recevra l'approbation de tous. »

THE CINEMA
19 octobre 1922
« Il y a peut-être une personne sur mille qui résistera à l'émotion de ce film. »

DAILY MAIL
6 octobre 1922
« Hurle à la mort, un très grand film. »

THE EMPIRE NEWS
15 octobre 1922
« Ce chien loup possède à un degré merveilleux l'instinct de l'amour et de la haine. »

venants à des peines d'amendes variées, jugement frappé d'appel pour les uns, de pourvoi pour les autres.

Mais, parallèlement, nous avions, nous, Chambre Syndicale, institué devant le Conseil d'Etat, par l'organe de mon confrère et ami M^e Balliman, deux instances pour obtenir de cette haute juridiction administrative, indépendante bien entendu de la non moins haute juridiction judiciaire, l'annulation : 1^o de l'arrêté municipal des Vosges sur la taxe d'ouverture des cinémas; 2^o de l'arrêté préfectoral du Var dont il vient d'être question.

C'est la première de ces deux instances qui vient d'être jugée au Conseil d'Etat. Et, bien que le pourvoi ait été rejeté, en partie (l'arrêté ayant annulé toutes prescriptions relatives aux théâtres), il l'a été sur un motif qui est d'un excellent retentissement sur la seconde affaire, à savoir que la loi de finances n'ayant pas d'effet rétroactif et ne constituant *pas encore*, au moment de l'arrêté préfectoral, un statut nouveau, rien ne s'opposait à ce que cet arrêté fût pris régulièrement. C'est dire implicitement que ce statut devait être reconnu.

Cette thèse avait d'ailleurs été soutenue à l'audience par le commissaire du gouvernement, M. Berget, lequel a nettement préconisé notre théorie sur la portée de la loi de finances de 1921 constituant pour le cinéma *un statut nouveau*, et non pas seulement une disposition purement fiscale.

C'est cette déclaration qui fait présager, de façon à peu près certaine, de l'attitude du Conseil d'Etat dans la seconde affaire qui viendra prochainement devant lui (arrêté préfectoral du Var), puisqu'il a suivi sur ce terrain le commissaire du gouvernement formellement engagé par ses conclusions.

Vous le voyez, il n'est pas paradoxal d'espérer que notre lutte, lente et patiente, nous conduira au succès — peut-être pas devant la Cour de Cassation (et encore, peut-être suivra-t-elle ultérieurement les indications de la juridiction administrative), mais devant le Conseil d'Etat — ce qui est encore plus précieux puisque celui-ci devra, si nos prévisions sont exactes, déclarer *illégal*, c'est-à-dire inexistant, l'arrêté du préfet du Var, alors que la Cour de Cassation ne fait qu'annuler ou confirmer les poursuites déterminées qui lui sont déférées.

J'ose dire que si nous triomphons, nous l'aurons quelque peu mérité.

**

La loi est mal faite, nous dit M^e Campiot, Avocat à la Cour d'Appel, Rédacteur en Chef du "Dalloz"

Ce n'est pas à nos lecteurs, qu'il est besoin d'apprendre que le *Dalloz* est à la fois le plus ancien répertoire, et la plus ancienne revue périodique de jurisprudence qui existe en France.

Quel est l'avocat digne de ce nom qui ne possède dans son cabinet cet ouvrage monumental, mine inépuisable de renseignements, de textes, d'arrêts de Cours

et de Tribunaux, et de commentaires auxquels il pourra toujours se référer dans un cas difficile.

M^e Campiot, Avocat à la Cour d'Appel qui est le Rédacteur en Chef actuel du *Dalloz*, a bien voulu nous recevoir et accueillir avec la plus parfaite bonne grâce les questions que nous lui avons posées au sujet du jugement du Conseil d'Etat dans l'affaire Goguel.

« Je ne connais pas, nous a-t-il dit, l'arrêt du Conseil d'Etat auquel vous faites allusion. En dehors des communiqués très courts faits à la Presse quotidienne, le Conseil d'Etat, ne publie ses arrêts que plusieurs jours après qu'il les a rendus. Celui dont vous me parlez ne m'est pas encore parvenu. Toutefois il me semble que l'arrêt rendu par la Section contentieuse du Conseil d'Etat, repose sur une base juridique. En effet, la loi — une vieille loi qui s'inspire encore de l'époque révolutionnaire où les spectacles n'étaient pas du tout ce qu'ils sont aujourd'hui, a prévu une distinction essentielle entre le théâtre et les « curiosités ». Par « curiosités » on entendait alors les baladins, les spectacles de la foire, les montreurs d'ours, etc... en un mot, tout spectacle qui n'était pas représenté sur une scène.

Depuis cette époque les cirques, les music-halls et... le cinéma sont nés et, à défaut de texte précis le législateur s'est vu obligé de déclarer que ces divers spectacles n'étant plus du théâtre, renaissent naturellement dans la catégorie des « curiosités ».

Nul plus que moi ne regrette pareille assimilation, d'autant que nous vivons dans un temps où le théâtre semble quasi inexistant et où le cinéma au contraire fait un effort réel dans le sens du nouveau. Pour ne parler que de Paris, je ne vois guère, en dehors de la Comédie-Française et de l'Odéon, que le Théâtre Antoine, le Vieux Colombier et deux ou trois petits théâtres d'art dont le nom m'échappe, qui méritent la sympathie pour leurs tentatives. Le reste n'est que poussière, et c'est bien à eux que devrait s'appliquer le tarif des « curiosités ».

Malheureusement, la loi est là et ne peut être modifiée que par une autre loi, ce qui est déplorable, car vous connaissez comme moi l'esprit de certains tyranneaux de village qui ne manqueront pas de refuser toute autorisation d'ouvrir un cinéma au propriétaire qui aura le malheur de ne pas appartenir au même clan politique qu'eux.

En résumé l'arrêt me paraît conforme à la loi, et la loi aussi peu conforme que possible aux réalités du temps présent ».

Si vous voulez acheter... **UN CINÉMA**
PARIS-BANLIEUE-PROVINCE
Adressez-vous à
LA MAISON DU CINÉMA
50, Rue de Bondy - PARIS

SUCCÈS

OBLIGE.... APRÈS NANOUK

la Compagnie Française du Film

PRÉSENTE

IN ' CH ' ALLAH !

LA NOUVELLE ŒUVRE DE

M. Franz TOUSSAINT

l'Auteur de la " Sultane d'Amour "

AVEC

Stacia NAPIERKOWSKA

Pourquoi nous n'avons pas la Comédie Française du Cinéma

M. DELAC nous dit pour quelles raisons un beau projet a dû être ajourné

Il y a quelques mois, nous annonçons la création par MM. Delac et Vandal d'un cinéma d'un caractère spécial — sorte de Comédie-Française du film — où seraient projetées les bandes qui, par leur perfection technique, artistique ou documentaire, pouvaient être considérées en quelque sorte, comme les classiques de l'Art muet.

Tous ceux qui aiment le cinéma, et ils deviennent chaque jour plus nombreux s'intéressent vivement à cette tentative. Grande fut donc leur déception lorsqu'ils constatèrent que tout en donnant dans leur salle des boulevards d'excellents films nouveaux, MM. Delac et Vandal semblaient avoir modifié leurs projets puisqu'ils ne donnaient pas les œuvres classées dont ils devaient faire leur répertoire courant.

Nous avons demandé aux intéressés eux-mêmes, la raison de ce changement de vues. Voici ce que M. Delac a bien voulu très aimablement nous exposer.

« — Nous avons rêvé, Vandal et moi, de créer une salle d'un genre tout à fait nouveau, et vous avez, je crois, exposé dans *La Cinématographie Française*, les grandes lignes de notre projet, lorsque, devenus locataires de l'ancienne Boîte à Fursy, nous en avons commencé la transformation. Nous avons alors rencontré un premier obstacle dans l'exiguïté du local qui ne peut contenir que 270 fauteuils.

Dans une salle aussi minuscule qui mériterait plutôt le nom de salon, il ne nous était pas possible, de loger un orchestre important et nous dûmes nous contenter de cinq musiciens. Ne déduisez pas de cela que l'on fait chez nous de mauvaise musique; nous avons au contraire un excellent ensemble et notre chef d'orchestre M. Kartoun, premier Prix du Conservatoire est un musicien de très grand talent. Mais enfin cinq musiciens c'est peu lorsqu'on veut projeter des films comme *l'Atlantide* ou *Jocelyn* par exemple qui comportent une partie musicale merveilleusement adaptée, que l'on doit exécuter intégralement sous peine de diminuer la valeur du film.

Autre difficulté non moins insurmontable : lorsqu'on veut se procurer quelques mois parfois quelques années, après son édition un film que beaucoup de spectateurs seraient certainement très heureux de revoir, on ne trouve que des bandes usagées, réparées, qui, à la projection donnent un effet médiocre. Il faudrait donc en faire tirer une nouvelle copie, mais bien peu d'éditeurs sont disposés à ce sacrifice pour une location de deux ou trois semaines. En outre, lorsqu'il s'agit de films étrangers, américains, suédois ou italiens, l'éditeur français qui les a présentés n'en est pas toujours propriétaire; il faudrait donc demander une copie de Los Angeles, à Stockholm ou à Rome, et les frais de cette réédition sont tels que nous n'arriverions pas à les récupérer.

Les prix de nos fauteuils ne sont pas élevés (3, 4 et 5 francs), mais nous ne pouvons songer à les augmenter sous peine de voir notre clientèle émigrer vers des salles plus vastes, et partant plus luxueuses.

Nous aurions également souhaité de faire, pour ainsi dire, du cinéma rétrospectif : nous aurions par exemple projeté *La Dame aux Camélias*, la première, celle qui fut tournée il y a une quinzaine d'années avec Sarah Bernhardt qui faisait alors, n'en déplaise à MM. les américains ses véritables débuts à l'écran. Nous aurions donné ensuite la *Dame aux Camélias* américaine avec Nazimova, puis en troisième lieu, la version Italienne avec Francesca Bertini :

— Croyez-vous que cela eut vraiment intéressé le public et que beaucoup de spectateurs se fussent dérangés pour voir trois fois la même œuvre accommodée de trois manières différentes?

— J'en doute évidemment, il n'y a que les professionnels du cinéma qui puissent trouver un enseignement dans ce rapprochement des différentes écoles cinématographiques. En tous cas, la question ne se pose plus pour nous maintenant, en raison des motifs que je vous exposais tout à l'heure.

Nous nous bornons donc à donner de bons films des Etablissements « Gaumont » ou de la « Paramount », la production « Pathé » passant en exclusivité dans les salles que possède cette firme sur les Boulevards.

Pendant cinq semaines consécutives, nous avons projeté les théories d'Einstein et ce fut un très gros succès.

5,000 lieues dans les airs qui est très beau documentaire fut donné ensuite, et ce film pour lequel nous avons fait de gros sacrifices, le faisant accompagner de conférences, n'obtint pas la faveur du public. *La Bouquetière des Innocents* par contre fit tous les jours salle comble et je compte obtenir le même succès avec *L'Affaire du Courier de Lyon* que nous allons passer prochainement. On m'a dit le plus grand bien de ce film que je n'ai pas vu encore, aussi ai-je commandé en son honneur une décoration très originale représentant l'entrée des messageries telle qu'elle existait en l'an IV, qui ornara notre façade pendant la durée de cette projection.

— Mais vous ne changez pas de programme chaque semaine, comme le font la plupart des salles.

— Du tout, tant qu'un film a du succès nous le gardons; ce n'est que lorsque nous constatons des vides dans la salle que nous passons à un autre. Mais dites bien que notre projet n'est pas abandonné. Si les circonstances nous ont obligés à en ajourner la réalisation, et à faire du commerce en attendant un moment plus favorable, nous comptons fermement, Vandal et moi, arriver à créer une salle où l'on puisse revoir les films qui ont plu. Notre désir serait même de changer de spectacle chaque soir, et de donner pour tous les jours de la semaine un film qui ne doit pas tomber dans l'oubli et qui, annoncé par les journaux attirerait infailliblement dans notre salle les anciens admirateurs ».

LES FILMS PIERRE MARODON

BURIDAN

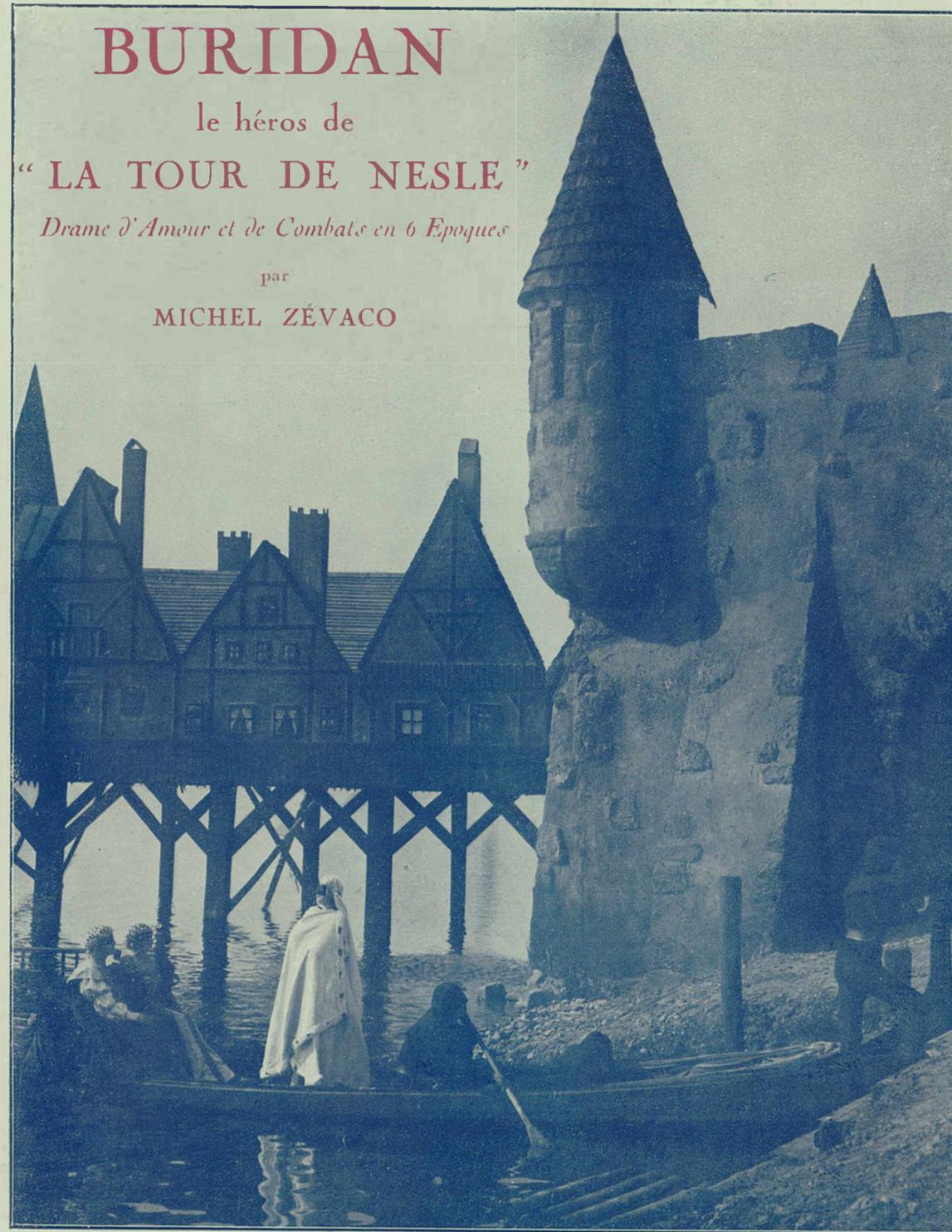
le héros de

“ LA TOUR DE NESLE ”

Drame d'Amour et de Combats en 6 Epoque

par

MICHEL ZÉVACO



ÉDITIONS JULES TALLANDIER

LA RECONSTITUTION

la plus

GIGANTESQUE

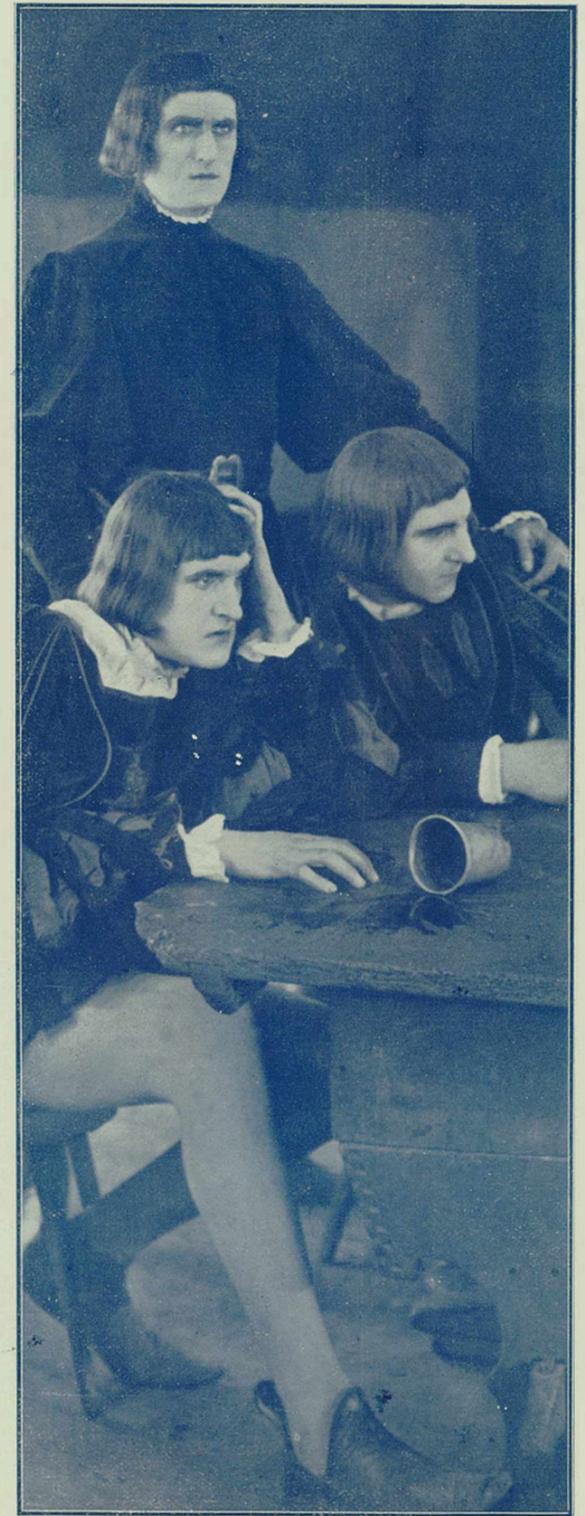
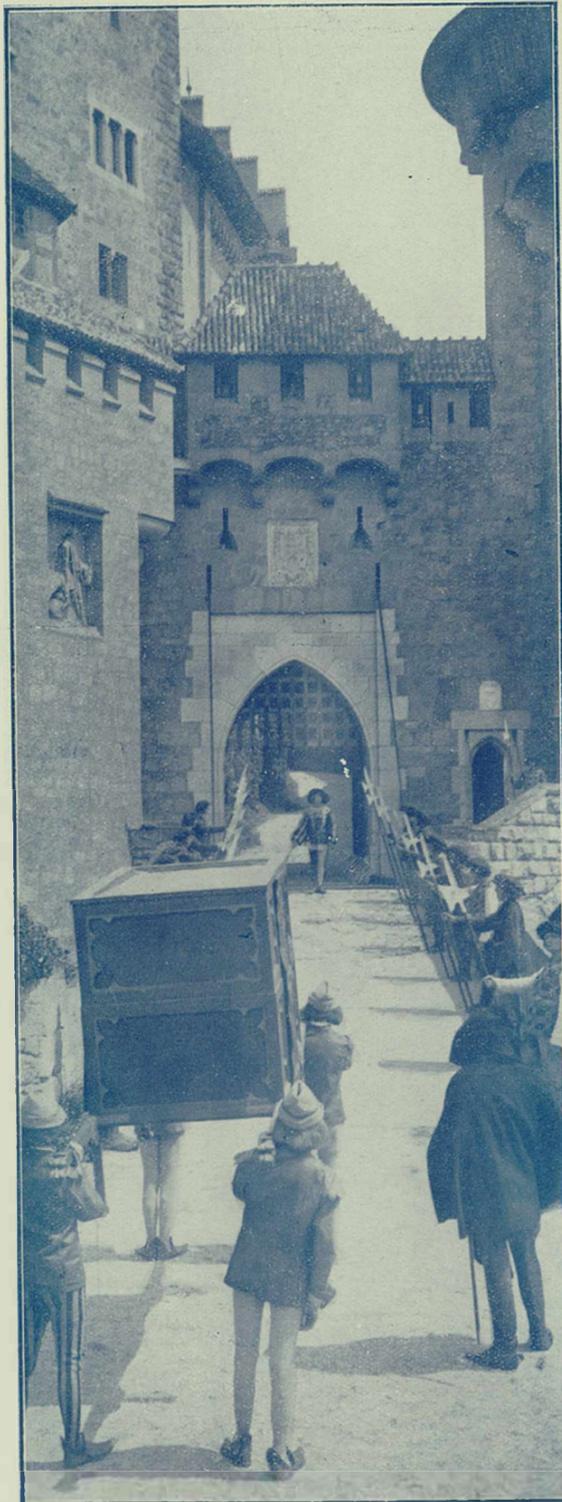
qui ait été tentée en Europe

BURIDAN

le héros de

“LA TOUR DE NESLE”

Épopée d'Amour et de Combats en 6 époques



Reconstitutions principales de **“BURIDAN”**

La Tour de Nesle : XII^e Siècle

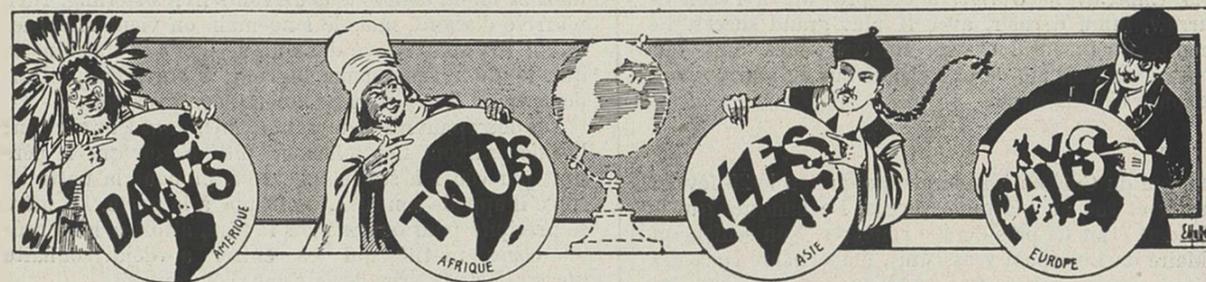
Le Pont Saint-Michel : XIII^e Siècle

La Cour des Miracles

Tout un quartier du Vieux Paris de Philippe-le-Bel



La Réception de Jehan Buridan à la Cour de France
(Louis X le Hutin - Marguerite de Bourgogne)



LETTRE D'ANGLETERRE

La Semaine de Films anglais. — Les préparations vont leur train : « La British National Film League » a si bien travaillé que maintenant, la chose est en bonne voie, et que l'on peut compter sur la grande majorité des Exploitants. Cependant, afin de mieux communiquer avec eux, la « C. E. A. » prend la direction du mouvement, car il est des directeurs qu'elle pourra plus facilement influencer que ne le ferait « La British League ». Cela ne veut pas dire que les initiateurs du mouvement se retirent, bien au contraire, ils continueront et même redoubleront leurs efforts, afin que cette innovation soit un grand succès, mais la « C. E. A. » (Association des Exploitants) a jugé qu'il était de son devoir d'intervenir et seconder la « League » dans toute la mesure du possible.

La semaine de Films Anglais commencera à partir du 1^{er} octobre.

**

La T. S. F. dans les Cinémas. — La mode des concerts chez soi s'étend maintenant de plus en plus et gagne les salles de Cinémas. La Compagnie Marconi a donc fait pour ces salles des arrangements spéciaux : l'installation est gratuite et la location se fait à la semaine; il est d'avance entendu que tous les futurs perfectionnements devront être appliqués aux appareils déjà existants, et la « Marconi » se charge d'initier l'opérateur au maniement des différents appareils. Ces appareils sont d'ailleurs d'un type tout à fait spécial qui n'a pas encore paru sur le marché.

**

Le prix des Films. — On ne saurait s'expliquer la conduite de certains loueurs en ce qui concerne la location des films : leurs prix vont sans cesse en augmentant et souvent ce ne sont pas des centaines, mais des milliers de livres qu'ils demandent aux directeurs

de cinémas. La facilité avec laquelle ils font des « concessions » prouve combien peu honorable est ce nouveau système.

Les exploitants de Sheffield ont eu particulièrement à souffrir de cette — exploitation — et ont décidé d'en référer à la « C. E. A. » (Association des directeurs de Cinémas).

**

A quoi sert la Censure? — Tant de bruit a été fait autour des fameux certificats « Adult » et « Universal » que l'on s'attendait vraiment à voir un changement sérieux entre les films ainsi nommés. Or, nous avons tout dernièrement vu trois films portant le certificat « U » et qu'on aurait pu croire être spécialement désignés pour le certificat « A » : deux de ces films comportent des scènes de chambre à coucher dont une des plus ardentes, et l'autre représente la lutte d'une pauvre innocente essayant d'échapper aux griffes d'un vieux viveur : elle y parvient d'ailleurs, mais après maintes vicissitudes douloureuses.

**

Nouvelles. — Quelques vedettes de Music-Hall ont inauguré une excellente forme de réclame : quelques bribes de leur travail sont filmées et passées sur l'écran du Music-Hall qui les a engagées une semaine avant leur apparition sur la scène.



Le nouveau film de la « Ligue des Nations » intitulé : *Pour empêcher la Guerre*, a été présenté à l'école de Harrow, lundi dernier, avec le plus grand succès. Le vicomte Chelmsford, ex-vice roi des Indes, ainsi que l'évêque de Kensington et le Directeur de Harrow, ont prononcé des discours.

**

Le bal du Cinéma à Liverpool, a eu lieu le 20 février dernier et fut un véritable succès. Le banquet qui le précédait était de près de 400 couverts. Non seulement le Maire de Liverpool y assistait, mais encore ceux des petites villes avoisinantes. Plusieurs toasts ont été portés à la réussite de l'Industrie cinématographique et la plus grande cordialité a régné sur toute la fête.

Il serait à souhaiter que tous les grands Centres prissent modèle sur Liverpool : ces réunions ne sont pas sans porter leurs fruits et bien des ennemis du Cinéma ont ainsi été ramenés à de bons sentiments et soutiennent aujourd'hui les efforts de l'Industrie.

**

Les *Mystères de Paris*. — Cet excellent film a été présenté aux exploitants dans son intégrité; c'est une innovation et l'on se demande avec un peu d'inquiétude ce que sera la copie après avoir passé par la censure et subi les altérations jugées utiles par la maison de distribution. Peut-être les Directeurs de cinémas l'aimeront-ils moins alors? On parlait déjà de supprimer le prologue et la question était aussi posée pour savoir si le film serait présenté comme sérial ou si des coupures en feraient un grand film ordinaire. L'opinion générale, après la vision de cette superbe production était que ce serait un crime de ne pas la donner en sérial, non seulement à cause de son habile et consciencieuse mise en scène, mais encore et surtout à cause de sa si remarquable interprétation.

**

Les nouveaux films. — *The Monkey's Paw* (La patte de singe). (Film anglais). — Cette histoire de W. W. Jacob a une saveur particulière de Grand-Guignol : Un voyageur raconte à un vieux couple comment une patte de singe, alors en sa possession, a le pouvoir d'accorder le souhait que l'on forme en la tenant dans la main, et cela par trois fois. Ce voyageur ajoute, que l'ami duquel il tient la patte de singe avait souhaité mourir et, après cette mort, le voyageur lui-même avait passé par de telles aventures qu'il préférerait n'en pas parler.

Le vieux couple est vivement impressionné, mais le mari ne peut s'empêcher de demander cette bizarre amulette, et l'ami promet de l'envoyer le lendemain.

Après le repas, le vieillard fait une partie d'échecs, avec son fils, mais semble jouer distraitemment.

On apporte la patte de singe et M. White, la tenant dans sa main, demande deux cents livres sterling. Rien n'arrive d'abord, mais le lendemain on vient annoncer que le fils a été broyé dans un accident de machine et que la Compagnie pour laquelle il travaillait, offrait deux cents livres sterling comme compensation.

Les deux pauvres vieux sont abîmés dans leur chagrin : la mère surtout fait tellement pitié à voir que le père finit par céder à ses instances et, prenant la patte de singe il appelle son fils... on frappe à la porte. La mère se précipite pour ouvrir mais le père, affolé à la pensée du corps mutilé qui va entrer a déjà souhaité que son fils retourne dormir dans son cercueil.

Brusquement le vieillard s'éveille. Il vient d'avoir le plus horrible des cauchemars, aussi lorsque la patte de singe arrive, il la jette au feu bien vite.

Ce dénouement a été ajouté afin que l'impression sur les spectateurs ne soit pas aussi terrible, car le goût anglais n'est pas à ces scènes épouvantables. Il est de fait que, à l'écran, le retour du fils mort est des plus impressionnant... tant le talent de Marie Ault est dramatique; cette artiste, atteint aux effets les plus poignants par la simplicité même de son jeu. Moore Marriott dans le rôle du père, et Charles Ashton dans celui du fils sont aussi excellents, tandis que le reste de l'interprétation ajoute à l'émotion qui se dégage du film.

C'est un véritable succès pour Manning Haynes dont le talent de metteur en scène continue à s'affirmer.

**

Lily of the Alley (film anglais). — On attendait avec une certaine impatience et une grande curiosité ce film sans sous-titre dont Henry Edwards devait tenter l'essai. Disons tout de suite qu'il a pleinement réussi et que l'histoire est aussi claire que bon nombre d'autres films aux abondantes explications.

Lily, dont le père est un vilain ivrogne, aime Bill, malgré ces incartades de conduite. Après leur mariage, Bill est la sobriété même, mais sa vue devient mauvaise et son travail le retient tard le soir, au café qu'il dirige avec un associé. Lily devient triste et fait un mauvais rêve dans lequel Bill son amoureux est tué par l'homme qui a volé ses économies.

A son réveil, Lily retrouve sa gaieté : peu de temps après Bill est opéré avec succès et recouvre complètement la vue, puis tous deux quittent la ville et se retirent à la campagne où ils sont très heureux.

Henry Edwards a donné au rôle de Bill un relief tout particulier : sa tranquille bonne humeur, son ivresse aimable — au début du film — et ses efforts sincères pour se corriger, tout cela est très artistement dépeint. Chrissie White est une délicieuse Lily et Mary Brough a fait une amusante création d'un rôle de veuve joyeuse.

J. T. FRENCH



EN ALLEMAGNE

Décidément l'histoire de France tracasse les cinématographistes austro-allemands.

Vienne et Berlin rivalisent d'ardeur pour découvrir un épisode pas trop défloré. Dans le cas contraire, leurs scénaristes refondent le déjà vu.

Je vous ai dit la semaine dernière que la « Vita » de Vienne, tournait *Le Dauphin*, ou la tragédie d'un enfant royal. De son côté, la « Sacha » fait revivre à sa façon *Les Enfants de la Révolution*, avec des rappels de *Danton*, de *La Dubarry*, de *Marie-Antoinette*, de leurs mouvements de foule et de la guillotine finale.

On prétend toujours que le film historique a vécu, mais il se trouve encore des gens qui veulent tenter la fortune, par le film dit « international ». Malheureusement, c'est toujours au détriment de la bonne réputation de la France, car les metteurs en scène des pays centraux sont experts en matière de déformation historique.

**

Les affaires de « l'Efa » de Berlin, autrement dit « Europäische Film Alliance », s'éclaircissent. On sait que cette Société formait un Consortium germano-américain, avec le concours de M. Zuckor, président de la « Famous Players Lasky Corporation ». Ce consortium avait donné naissance au groupe de « l'Hamilton Theatrical Corporation », présidée par Ben Blumenthal et Samuel Rachmann, lequel groupe devait s'occuper en Amérique du placement de la marchandise allemande tournée au studio de « l'Efa », un des mieux agencés de Berlin.

Lubitsch avec Pola Negri; Joë May avec sa femme Mia May, y ont mis en scène leurs films à grand spectacle.

J'apprends à l'heure qu'il est que Blumenthal et Rachmann viennent de céder leurs parts de « l'Hamilton Corporation », à la « Famous Players » qui restera donc seul dans le Consortium.

L'exploitation du commerce de « l'Efa » continuera comme par le passé. Le studio qui, après l'aplanissement de certaines difficultés, reste la propriété de « l'Efa », sera loué aux fabricants et éditeurs de films, puisque « l'Efa » ne compte pas reprendre dans un avenir prochain cette branche de l'industrie.

**

La « Zelnick-Film » se propose de tourner un film russe, d'après *Résurrection*, le célèbre roman de Tolstoï, avec Lya Mara dans le rôle principal. La distribution comprend un certain nombre d'artistes étrangers.

— Emile Jannings et Dagny Servaes interprètent un manuscrit de Hans Kraly et Rodolphe Stratz, sous le titre de : *Tout pour l'argent*.

— Werner Kraus, présentera comme premier film de sa nouvelle Société une adaptation de Don Quichotte. Il y jouera le rôle de Sancho Pansa.

— Aucune présentation de grande envergure à signaler.

F. LUX.



EN SUISSE

Un Roman-Cinéma en 24 semaines.

Aux... Cinémas Romands...

Comme dans tout bon scénario et film supervisé américain les diverses phases s'enchaînent et s'assemblent avec parfaite mise en scène : entreprises industrielles, rivalités, jeux de Bourse, procès, concurrence, puis intérêts mutuels, sympathies, union, enfin divergences, incompatibilités, divorce (tandis que d'un autre côté : départ, amour, mariage) et reprise de biens.

En septembre dernier les deux plus grandes entreprises cinématographiques de Suisse avaient fusionné sous le titre de « Cinémas Romands S. A. » (Compagnie Générale du Cinématographe L. Ador Dr, et Entreprises Générales du Cinématographe Lucien Lansac Dr) pour exploiter divers établissements en Suisse. Nous apprenons que cette union s'est dissoute au 1^{er} mars dernier et que chacune de ces deux entreprises a repris son autonomie sur ses propres établissements. Toutefois, M. Lucien Lansac a vendu à la Compagnie Générale du Cinématographe, le Théâtre Lumen de Lausanne et le Théâtre Cinéma Pathé à la Chaux de Fonds. Par contre, M. L. Lansac conservant la direction des grands établissements de Genève : l'Appollo Théâtre, le Royal Biograph et le Palace comme cinémas et du Théâtre Omnia qu'il transforme définitivement en music-hall et qui sera le plus beau de la Suisse, le Corso de Zurich étant devenu désormais un établissement de cinématographe seulement.

**

Le Grand Cinéma à Genève, vient de nous présenter le second film suisse *La Croix du Cervin* qui se dénommera à l'étranger, *Vers les Cimes*.

Ce drame montagnard de Charles Jos, n'a pas grand attrait comme scénario et malheureusement l'interprétation d'amateur laisse bien à désirer. Passons le jeu simple, et par moment j'avoue, bien naturel des hommes; sauf celui qui remplit le rôle du douanier, dont il vaut mieux ne rien dire. Quand aux deux rôles de femmes, plus dans la note comme jeu et expressions (car la femme sait toujours mieux s'en tirer) que ceux des hommes cela n'est quand même pas ce qu'on en attendait. Par contre les photos sont excellentes, les pleins airs ont du relief et les vues du glaciers du Cervin sont impressionnantes de tragique beauté.

Pierre DARCOLT.



L'Exploitation des F

Présentera le **Samedi**

GRAND

:: 55, AVENUE

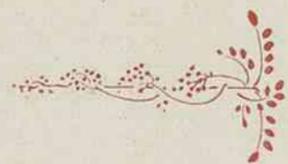


ilms "ECLIPSE"

17 Mars, à 2 h. 1/2

CINÉMA

BOSQUET, 55 ::



AMOUR



Comédie drama

tique en couleurs

avec la Grande V

edette Américaine

LOUISE

GLAUM

LE

Mariage de Dédé

COMIQUE EN 2 PARTIES

(Série DEDE)



LES

Guerriers Polissons

COMIQUE

(Dessins animés)



Après le Cinéma, le Théâtre est envahi par l'Étranger

Et le Public s'en plaint

Ce n'est pas seulement au cinéma que se pose la question de l'invasion étrangère. Le critique dramatique du *Temps*, M. André Rivoire a été amené à constater que, de tous côtés, les dramaturges étrangers montent à l'assaut de la scène française et il a protesté contre cet abus. Un rédacteur de *Comœdia*, M. Max Daireaux, ayant plaidé la cause de l'internationalisme, sans réserves, M. André Rivoire lui a répondu. Et, ainsi s'est instituée une polémique à laquelle, très libéralement, le Directeur de *Comœdia* a appelé ses lecteurs à prendre part. L'un d'eux, entre autres, a alors adressé à *Comœdia* cette lettre qui, certainement, résume l'opinion du public français :

N'étant ni directeur, ni auteur, ni artiste, mais un modeste parisien amateur de théâtre, qui paie sa place pour applaudir auteurs et artistes, je hasarde une réponse.

M. André Rivoire a pleinement raison de déplorer l'envahissement du théâtre étranger sur nos scènes d'avant-garde et je crois que la thèse de M. Max Daireaux est tout au moins exagérée. Évidemment, il faut être accueillant à la littérature étrangère, mais les nombreux étrangers que la cascade des changes amène à Paris, s'ils ne parlent pas très correctement notre langue, la comprennent parfaitement; ces visiteurs, n'en déplaise à M. Max Daireaux, seraient parfaitement capables d'apprécier les efforts de nos jeunes et seraient plus curieux de les étudier que d'écouter des traductions en français plus ou moins exactes d'auteurs plus ou moins connus de leurs pays.

Il me paraît difficile d'offrir en France, aux auteurs étrangers, la gracieuse hospitalité que nos auteurs reçoivent dans les autres pays. Nos meilleurs auteurs sont joués à l'étranger en français par nos plus réputés artistes français et ils sont compris, appréciés et acclamés par la foule du public: la réciprocité serait-elle praticable à Paris, j'en doute... Essayez d'ouvrir au grand public un théâtre réservé aux productions étrangères joués dans la langue d'origine !!!

Et puis, M. Max Daireaux semble oublier qu'à côté du public étranger, il y a un public français (et ici je plaide ma cause), un public français composé de parisiens de Paris et même de province, un public qui paie sa place et la paie fort cher, un public qui mérite tout de même qu'on s'occupe un peu de lui et serait bien aise d'assister aux efforts de nos jeunes auteurs et de les encourager avant de goûter les bienfaits de la littérature étrangère.

M. Antoine dans ses *Commentaires* du 27, constate que quinze grands théâtres jouent de l'opérette et qu'il ne reste que peu de place aux auteurs dramatiques. M. Max Daireaux, dans la colonne d'à-côté, casse son encensoir sur le nez des auteurs étrangers, auxquels il voudrait ouvrir les portes de tous les théâtres d'avant-garde...

Les quinze grands théâtres dont parle M. Antoine sont des temples jalousement gardés par une douzaine de grands mamamouchis de notre littérature, qui en écartent scrupuleusement leurs jeunes confrères peu fortunés. Les directeurs de ces grandes scènes n'osent pas se risquer à monter l'œuvre d'un jeune auteur inconnu. Il faut faire recette et pour plaire à la riche clientèle étrangère, on adjoint aux productions un peu hâtives des mamamouchis quelques airs de jazz-band. D'où l'évolution de nos grandes scènes vers la pseudo opérette.

Il ne reste donc aux jeunes auteurs, plus ou moins riches, que les théâtres d'avant-garde, *Vieux-Colombier*, *Œuvre*, *Atelier*, etc... Hélas ! comme le dit excellemment M. Rivoire, toutes ces scènes sont envahies par des traductions d'auteurs anglais, espagnols, italiens, bolcheviks ou autres. Question de gros sous, me direz-vous : là aussi les directeurs sont écrasés de taxes et de frais : ces pièces « esperanto » avec décors cubistes attirent les snobs étrangers et les nouveaux riches qui paient cent francs leur place et, comme le remarquait dernièrement un de vos rédacteurs, les somptueuses limousines encombrant la vieille place Dancourt.

Mais est-ce bien à vous, monsieur le directeur et à *Comœdia*, qui devez être les porte-drapeau de notre théâtre national, de prendre parti pour l'envahissement de nos petites scènes par le théâtre étranger et ne conviendrait-il pas mieux d'encourager et de venir en aide par votre grande publicité, aux jeunes auteurs nés de la guerre.

Qu'aurait dit notre illustre directeur de l'ancien Théâtre Libre, alors qu'il travaillait si activement au développement de notre jeune littérature dramatique, si on lui avait apporté une pièce d'un auteur japonais traduite en français par un Italien et montée par un manager américain dans des décors russes !

Soyez persuadé, monsieur le directeur, que vos vieux lecteurs, parisiens de Paris et d'ailleurs, tout un public payant qui remplirait plus d'une salle, demandent à applaudir (comme autrefois au Théâtre Libre), l'effort du jeune théâtre français.

Ainsi le public du théâtre — tout prêt à voir de belles pièces étrangères — est, cependant, hostile à un envahissement abusif de la scène française par l'art dramatique étranger.

Alors que doit penser le public du cinéma !

**POUR VENDRE A L'ÉTRANGER
IL N'EXISTE QU'UN SEUL MOYEN
Y FAIRE DE LA PUBLICITÉ**

Votre intérêt est donc d'utiliser

“ CINÉ - MUNDIAL ”

luxueux magazine cinématographique intéressant TOUT LE MONDE

Édité par “ Chalmers Publishing Co ” de New-York, la plus ancienne et la plus importante firme éditoriale du monde. Également éditeurs du “ Moving Picture World ” ainsi que plusieurs ouvrages techniques. ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

CINÉ - MUNDIAL, dont le tirage est énorme, est le seul journal circulant dans toutes les pays de langues espagnole et portugaise sans exception. ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Pour tous renseignements sur la publicité, abonnements, etc., s'adresser au seul agent pour la France :

J. GRAU-R.

(18, Rue Vinciguerra, à Fontenay-sous-Bois.)

La Censure Professionnelle

En tête de ces colonnes *La Tribune de fonctionnaire*, organe de la Fédération Nationale des Syndicalistes-Fonctionnaires consacre un long article à soutenir le droit d'intervention syndicale dans la censure professionnelle des films.

Voici l'essentiel de cet article :

... Si la bande déroule la séduction d'une jeune fille, plus tard abandonnée, et que le jeune débauché soit commis des postes, si, dans un intérieur familial, est exposé le malheur de l'épouse et des enfants, causé par le mari, contrôleur des contributions, ivrogne et brutal; — si l'écran présente, à Monte-Carlo, l'existence d'un joueur, qui devient voleur et qui est un professeur en vacances — dans toutes ces hypothèses, la profession exercée par les personnages importe peu; c'est la péripétie dramatique qui domine, ou la préoccupation morale. Il y a action individuelle, étude psychologique, souci d'effets vertueux ou de jeux scéniques. La passion de la débauche, de l'ivrognerie ou du jeu peut contaminer n'importe quel être humain; il suffit d'être homme pour pouvoir la ressentir. Et si les vices et les crimes de Tartufe, de Don Juan, d'Oreste ou de Néron sont offerts au public plus facilement au cinéma que dans un livre, personne ne s'inquiétera de la profession de ces héros du mal; ils incarnent l'éternelle humanité dans ses faiblesses et ses chutes. Et si, pour étudier les mêmes cas dans un cadre moderne, peut-être plus attrayant, le film les situe dans un pays et une profession déterminés et connus, il n'y aura là qu'un accessoire, — la recherche de la couleur locale et contemporaine, — qui ne donne pas au drame sa signification et ne lui confère pas une portée plus grave, mais ajoute, simplement, une précision extérieure.

... Mais, si le film se déroule dans l'Administration de l'Enregistrement ou des Indirectes, et montre un receveur maquillant la comptabilité, et pillant la caisse de l'Etat; — si, à l'écran, apparaissent des paysages de frontière, et des postes de douane, où le douanier se laisse acheter au moment de la visite des bagages; si, dans le monde judiciaire, un magistrat crée la culpabilité d'un accusé pour obtenir de l'avancement; — alors la protestation du groupement professionnel est légitime, parce que c'est la profession qui est atteinte; on ne peut voler le produit des impôts, on ne peut laisser passer les fraudeurs que si l'on est douanier; et l'on ne peut jeter en prison un innocent que si l'on est juge. Dès, lors, montrer des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions et imaginer qu'ils se conduisent indignement à l'occasion de leur service, c'est critiquer le professionnel; bafouer ou dégrader la profession qui, seule, permet de pareils agissements. La conséquence d'une pareille mise en scène n'est plus individuelle, psychologique et morale; elle devient collective, sociale. Aux yeux du public, il n'y a plus là évocation d'une quelconque conscience humaine, mais action précise d'un homme indissolublement lié à sa profession poussé, manœuvré par elle. C'est la profession qui, fatalement, est incriminée... Ainsi s'aggrave la portée de l'œuvre popularisée par le cinéma, quand elle dépeint un milieu délimité par le genre de travail qui s'y exerce. Pour peu qu'elle montre ces travailleurs sous des traits noircis, elle prend allure de diffamation professionnelle... Et alors, le groupement qui est qualifié pour défendre les intérêts professionnels, le groupement qui représente vraiment la profession — le syndicat, intervient naturellement pour dissiper les malentendus, relever l'injure, et redresser les torts, dont peut souffrir la profession.

Jusqu'à ces dernières années, notre législation, imprégnée de l'esprit individualiste, ne reconnaissait et ne protégeait que les droits de l'individu isolé. Si M. Durand, propriétaire, est cité, nommément, ou peint avec précision, dans un article de journal, ou dans un roman, il peut, de par la loi, faire insérer une réponse

dans la gazette ou faire supprimer son nom et sa personne dans l'histoire romanesque.

Mais, pourquoi le droit reconnu à l'homme seul — lorsqu'il s'agit de ses intérêts individuels — n'appartiendrait-il pas au groupement, lorsqu'il s'agit des intérêts collectifs, et spécialement au Syndicat, lorsqu'il s'agit des intérêts professionnels? Comme il y a l'honneur de l'individu, il y a l'honneur de la profession. La société moderne est surtout économique; elle ne vit que par le travail spécialisé et multiplié, et c'est la profession qui forme peu à peu la discipline sociale. Pratiquement, la profession s'organise dans le syndicat, et c'est le syndicat qui doit veiller à la dignité, au bon renom de la profession. Le syndicalisme appelle le travail organisé à prendre la direction de la production, pour l'amélioration générale de la société; il doit donc s'efforcer de pousser au maximum le perfectionnement technique du métier, comme aussi de conserver intacts la probité et le mérite du « professionnel ». Et il doit prendre en toute occasion la défense de la profession, empêcher qu'on ne diminue sa réputation et sa valeur. Car, avilir un métier, c'est compromettre son rendement, et supprimer des utilités sociales.

... On objecte : « Et si le Syndicat intervient abusivement? Si ses décisions sont arbitraires, et tyrannique son veto contre certaines œuvres d'art? » Il est facile de répondre qu'à un Syndicat peut s'opposer un Syndicat.

Il y a maintenant, des syndicats de littérateurs, d'acteurs, etc... Il y a la Confédération Générale des Intellectuels, dont nous devons suivre de près les manifestations... Et c'est dans le sens doublement syndicaliste que se dénoueront les conflits comme celui que nous avons cité. Pour reprendre l'expression d'Antoine : « Tous ceux dont la fonction est d'étudier les mœurs » doivent définir et organiser cette fonction en un groupement professionnel, qui sera leur protecteur et leur porte-parole officiel. C'est de profession à profession, de syndicat à syndicat que se discuteront tous les problèmes à portée sociale.

* * *

Notre confrère Emile Vuillermoz, dans *Le Temps*, réfute en ces termes, les arguments de *La Tribune du fonctionnaire* :

On continue à discuter la question de la censure corporative en matière de cinéma. On s'accorde enfin à trouver exagérées et inadmissibles les prétentions des cheminots voulant censurer la *Roue* et des fonctionnaires de cabinet réclamant l'interdiction d'un film de La Fouchardière. Les théoriciens de la censure professionnelle s'étaient montrés trop ambitieux.

Mais voici que des casuistes viennent à leur secours. On transigerait. On établirait des distinctions de principe. On admettrait sans protester qu'un citoyen joue un rôle antipathique, mais à la condition que les fautes ou les crimes qu'il commet n'intéressent pas directement son métier. Un postier pourra, dans un scénario assassiner sa belle-mère sans que son syndicat s'émue; mais si le film fait de lui un mauvais employé, la défense de la dignité de la corporation exigera une intervention énergique.

Est-il besoin de démontrer que cette thèse, d'apparence modérée, n'est pas moins arbitraire que l'autre? Elle aboutit à l'interdiction formelle de mettre en scène une faute professionnelle. Or, la faute professionnelle est un ressort dramatique parfaitement légitime pour un romancier. Elle a même plus de caractère, plus de relief, plus de pathétique que les autres. Cette apparente concession est puérile. Il ne suffit pas de supprimer la représentation des vices de l'humanité pour qu'ils cessent brusquement d'exister. Et il est absurde de poser en principe que les pires bandits — puisqu'on peut bien reconnaître qu'il en existe quelques-uns dans l'univers — sont toujours des modèles de conscience professionnelle.

Le postier qui vole un mandat, le banquier qui prend un billet

pour Bruxelles, le caissier indélicat, le garçon de recette qui vide sa sacoche aux guichets du pari mutuel, le boucher qui vous trompe sur la qualité de son pré-salé, le crémier qui met de l'eau dans son lait et le débitant qui en met dans son vin ne sont pas des êtres imaginaires. Un peintre des mœurs doit forcément étudier ces tares.

Ce qui fait l'intérêt de la *Robe rouge*, c'est la faute professionnelle de Monzon, Brieux n'aurait pu nous intéresser à la psychologie de ce juge d'instruction s'il en avait fait un alcoolique, un voleur, un débauché ou un assassin demeurant un magistrat sans reproche.

De quel droit veut-on interdire à l'auteur de cinéma ce qu'on permet couramment au romancier, au caricaturiste, au chroniqueur, au chansonnier et à l'auteur dramatique?

AU FILM DU CHARME

Autour d'un Fauteuil.

Il y a bien longtemps que je n'avais éprouvé une jouissance..... relative, aussi profonde, que celle que m'a procurée mercredi, 28 février, la direction des films « Erka » en m'invitant à la présentation privée de l'Artistic-Cinéma. Les raisons de mon bonheur sont..... de qualité variée, mais certaine. Tout d'abord le rideau, annoncé pour 2 h. 30, de l'après-midi, daigna ne remuer sa paresse que sur le coup précis de 3 h. 11' 13" 1/5. Ce péché véniel d'inexactitude me permit de risquer un quart d'œil sympathique autour de mon fauteuil et d'y constater la présence de tout un peuple frivole et photogénique, manifestement venu là pour la causette de digestion ou dans le secret espoir — que je n'ai vu caresser que dans deux loges — de s'attacher..... un film à la patte.

Mais glissons, Martel, n'insistons pas, comme eût dit le garde républicain, — assis en civil à ma gauche, — s'il eût été de service.

Enfin! à l'heure H, désignée ci-dessus, parut sur l'écran un documentaire hollandais, porteur du n° 32, — tant pis pour lui — qui, grâce aux spirituels croquis de Valendam, sut se faire applaudir. Pour ma part, je me déclare satisfait d'avoir vu le renversement de l'enerier créer en s'égouttant et en pivotant sur..... l'idée fixe de l'artiste, une flottille marchande dans le port de Rotterdam. Quant à la danse des sabots et du chat, qui met le point final à cette projection, c'est une trouvaille qui fut accueillie avec les plus flatteurs commentaires, et qui les méritait amplement.

Il nous fut offert ensuite, Ploum est Pochard, la première comédie gaie de la célèbre série de Monty Banks, affirme le programme.

Le film est bien conçu dans un excellent mouvement. On sent que les artistes ont vu Charlie Chaplin « mener une vie de chien » ou « faire la noce » et, ils ont profité largement, du mime génial. Une simple remarque : j'eusse préféré comme titre : « Ploum est... paf! ».

Pouf! j'ai dit. J'aime tant l'harmonie imitative, lorsqu'elle ne bruite pas en futuriste.

Quant au drame tiré de l'œuvre... célèbre — encore! — de Conan Doyle, *Sherlock Holmès contre Moriarty* et qui, dans l'esprit des inviteurs, constituait vraisemblablement « le clou » de la manifestation, qu'il me soit permis de ne point lui réserver la part du lion.

Je suis loin de dire ou de laisser à entendre, que ce film est un « laissé pour compte ». J'en ai goûté par petites tranches avec plaisir, mais je trouve le tout indigeste, réchauffé. C'est du « M'as-tu revu? » avec cette aggravation que *Sherlock*, est parfaitement insupportable parce que trop loin de toute vérité. Ce surhomme est le plus fat des bourreurs de crânes, et j'ai regretté sincèrement que la soirée ne se terminât pas comme et par quoi elle avait commencé. Pour me consoler — ma douleur est toujours superficielle — je m'en fus acheter.... le billet gagnant de la Salmson, exposée dans le hall de l'Artistic, et qui constitue le gros lot de la Mutuelle du « Cinéma ». Alors, content de moi, je me dirigeai vers, les Deux-Anes, 100 bis, boulevard de Clichy pour faire part de mes impressions à un frère critique qui m'avait donné rendez-vous dans cette écurie d'art.

A. MARTEL.

La définition du film Français d'après la S. A. F.

Dans sa séance du 1^{er} mars, la Société des Auteurs de Films a adopté la définition suivante du film français:

1° Un film sera déclaré français, si le Réalisateur et l'adaptateur sont français ou étrangers de langue française et agréés par la Société des Auteurs de Films.

2° L'interprétation, à l'exception des comparses, devra réunir 75 % d'artistes français.

3° Le film devra être tourné en France, sauf pour celles des scènes qui nécessiteraient un déplacement à l'étranger.

4° La prise de vue devra comporter au moins un opérateur français.

Les membres présents ont toutefois été unanimes à déclarer que des dérogations pourraient exceptionnellement être accordées dans certaines circonstances. Ainsi on pourrait déclarer film français, le film que Violet tourne en ce moment à Epinay d'après *Le Voile du Bonheur* de Georges Clemenceau bien que tous les interprètes soient des artistes chinois etc...



Messieurs les Directeurs

Vous avez connu les plus belles recettes avec les grands films documentaires **Gaumont** a réuni les plus intéressantes publicités et va bientôt mettre en programme :

L'Ascension du Mont Everest

Le film le plus curieux du monde révélant à l'écran des régions inconnues à ce jour
Exclusivité Gaumont

En Afrique Equatoriale

2^{me} série des grandes chasses. — Expédition sensationnelle des plus remarquables.
Svenska Film (Stockholm) — Exclusivité Gaumont

Les Merveilles de l'Amazonie

Exploration des rives du fleuve le plus important du monde
Exclusivité Gaumont

Au sommet des Alpes à la recherche de la Houille blanche

Périlleuse ascension scientifique des plus mouvementées
Film Gaumont

Un Raid aérien à travers l'Europe Centrale

Une des visions les plus intéressantes qui aient jamais été réalisées
Film Gaumont

et ? ? ?



CE QUE L'ON DIT DE NOUS

Le choix d'un Programme

De M. E.-L. Fouquet dans *Filma* :

Il y a plusieurs sortes de directeurs. Ceux qui ne voient que leur intérêt, ceux qui s'occupent de leur clientèle, ceux qui, enfin, vendent du film comme les épiciers vendent des patates !

Premier exemple : M. X..., directeur d'une salle à Paris, reçoit la visite du représentant d'une maison de location qui vient lui offrir un film intéressant.

Ce représentant est habile, il sait faire l'article, il tâte le terrain. Devant les difficultés du marché, devant la tête de son client, il demande 7 sous du mètre en seconde semaine. Et savez-vous ce que lui répond le directeur : « Votre film peut être beau... cela m'est indifférent... j'ai un William Russel pour trois sous ! »

Les directeurs qui ont cette mentalité prennent, ai-je besoin de vous le dire, n'importe quel programme qu'il vienne d'Allemagne, d'Amérique ou d'Italie !

Vous comprendrez facilement pourquoi un syndicat national (national, admirez l'ironie des mots, national veut dire ici qui défend son intérêt particulier, le film à trois sous en seconde semaine !) ralliant quelques directeurs de cette espèce, demande aux pouvoirs publics de n'admettre aucune clause dans le nouveau projet de loi en étude à la Chambre, en faveur du film français. Que leur importe nos metteurs en scène, nos artistes, nos auteurs, à ces mercantis du cinéma, à ces marchands de soupe grasse fabriquée à Berlin ou à Los Angeles par des pro-allemands ? Ce qu'il faut à tout prix, c'est qu'ils continuent à payer leurs films trois sous du mètre en seconde semaine. Croyez-vous qu'ils font une différence entre ce qui se compose dans nos studios et ce qui se fabrique dans les usines étrangères. Le cinéma pour ces gens-là, c'est un spectacle aux meilleures conditions, c'est, comme on dit en Normandie, une consolation : un peu de mauvais café, noyé par beaucoup d'alcool dernier prix ! L'esprit du peuple sera nourri comme son corps, avec tout ce que l'on peut faire de meilleur marché.

Et ne croyez pas qu'il s'agisse seulement des directeurs de petits cinémas, certains propriétaires de Palaces ont le même raisonnement.

Quel drôle de Syndicat national qui n'admet dans les programmes aucun pourcentage de films français, aussi faible soit-il !

Ah ! je rirai bien le jour où, grâce à vous, mes chers lecteurs, les directeurs seront forcés de prendre du film français s'ils veulent conserver leurs fidèles spectateurs, et où les éditeurs auront de sérieuses exigences !

Nous savons tous les maux dont souffre l'exploitation, mais il ne faut pas non plus si l'on y veut porter remède que tous les avantages tombent dans la même caisse ! Il faut que le film français retrouve sa place d'avant-guerre. Nous le désirons tous parce que nous voulons que l'esprit français rayonne à travers le monde.

La deuxième catégorie de directeurs est plus intéressante. Ceux-ci, indépendamment de leurs qualités d'administrateurs ont des goûts artistiques leur permettant de choisir de beaux films et s'ils savent défendre leurs intérêts, ils comprennent les difficultés de l'édition et de l'exploitation et consentent quelques sacrifices pour passer des films français. Reconnaissons d'ailleurs, qu'en agissant ainsi, et malgré tout ce que l'on peut dire, ces directeurs ont été récompensés et qu'ils ont réalisé des recettes importantes. Certains établissements comme les « Batignolles-Cinéma » qui passent plus de 50 % de films français et qui ne sont pourtant que des salles de quartier arrivent en tête de nos exploitations par les résultats financiers.

Quant aux épiciers, c'est la dernière catégorie qui foisonne surtout en province ou dans la banlieue.

Ces exploitants prennent des programmes « tout faits » à des prix défilant toute concurrence. C'est à leur intention que nos grandes maisons achètent à l'étranger des films à 5 ou 6,000 fr. (mais oui, il en existe à ce prix, étonnez-vous après cela que nos éditeurs n'aient pas une envie folle de commander les metteurs en scène français !) Ces films, très curieux, je vous assure, connaissent en province une carrière brillante, dans les programmes à 60 francs pour deux jours (samedis et dimanches des chefs-lieux de canton, comme vous devez être gais, sous la pluie !) Et pendant ce temps-là, les films français restent dans les armoires !

Il faut que nos directeurs qui ont des excuses d'agir ainsi, excuses très valables : les impôts et taxes de toutes sortes, une location de salle souvent onéreuse, une première mise de capitaux pour achat de fonds au prix fort qu'il faut amortir, une difficulté pour choisir les films et pour les obtenir à un prix raisonnable et souvent des contrats qui les lient à une production bonne ou mauvaise, il faut que nos directeurs cherchent un moyen de sauver leur commerce et l'industrie française du film par la même occasion. Il n'est pas juste qu'ayant réussi à intéresser les pouvoirs publics à leur sort grâce à tous les concours, ils ne pensent plus aujourd'hui qu'à leur seul intérêt.

Que le public n'hésite plus à faire connaître ses sentiments, qu'il manifeste loyalement en faveur des beaux films français et qu'il leur assure une brillante carrière, permettant ainsi aux directeurs courageux et honnêtes de réaliser, tout en faisant leur devoir, des bénéfices intéressants.

Le Film Français

De M. René Clair dans *l'Intransigeant* :

Le film français se cherche. Il ne semble pas avoir de genre nettement défini. Devons-nous le regretter ? Les formules à succès s'usent rapidement au contact de l'écran. La curiosité est une des plus grandes qualités qu'un cinégraphiste puisse avoir.

Pourtant, si on ne sait où va notre film, on sait déjà où il ne va pas. Dès maintenant, on peut constater que le film français s'intéresse peu aux « grandes mises en scène ». Notre goût, peut-être notre manque de moyens, nous ont éloignés de la facile tentation du grand film. Ne nous en plaignons pas. Rien n'est plus rapidement lassant que ces grandes choses, dites artistiques, à cause de quelques murs de carton. Vous construisez un palais haut de quarante mètres ? Je voudrais qu'il le fût de cent. « Quelle merveille ! Cent mille hommes sur l'écran ! » Moi, j'en voudrais voir un million.

La surenchère est aisée et le mérite de ces films se résume le plus souvent par ces mots : « Combien cela a-t-il dû coûter ! » N'importe quel réalisateur, si vous lui donnez assez d'argent, peut vous étonner de la même manière.

Ce qui, à l'écran, est d'un art plus rare, c'est le geste, le regard, qui, soudain, nous bouleversent parce que nous y avons reconnu la vérité. Auprès de ce court et lumineux miracle, les immenses armées deviennent des troupes de figurants et les palais ne sont plus que du carton et du plâtre.



Contre l'Adaptation

Sous ce titre *Le vandalisme du cinéma*, M. Edouard Ramon écrit dans *La République Française* :

Voilà quelques semaines, des protestations s'élevaient contre le parodique et injurieux usage que maints jazzbands de dancing faisaient des plus beaux morceaux de la musique classique. Ne serait-il pas opportun bientôt de réclamer pour les grands chefs-d'œuvre de la pensée humaine un respect qui semble pourtant s'imposer à tous, et jusqu'à ces messieurs du septième art... ?

Le septième art ? Ne cherchez pas plus longtemps : c'est le cinéma, qu'ont ainsi nommé d'enthousiastes thuriféraires. En dépit des hyperboles excessives dont ses tenants officiels l'accablent, malgré la trouble auréole de scandales et de trafics de tout ordre qui l'entoure, le cinéma peut en effet devenir un art raffiné, complexe, complet même, et il serait malséant, certes, d'ignorer les beautés réelles qu'il a créées, son influence sur le goût de la foule (encore que...), et surtout les joies qu'il dispense aux masses, hélas ! privées de théâtre. Mais il ne semble point que ce « septième art », qui est, au demeurant, surtout une industrie, ait fort à gagner aux exagérations des « cinéastes » ou des cinémanes exaltés.

Il n'y aurait que demi-mal si certaines de ses manifestations ne nuisaient qu'à lui-même ou à ses artisans. L'ennuyeux est que, faute peut-être de pouvoir créer de toutes pièces des œuvres nouvelles, les scénaristes s'attaquent à des fictions, à des personnages relevant d'écrivains authentiques, voire aux plus incontestés génies de la littérature ou de la philosophie. Ce fait n'est pas nouveau et il est bien certain que depuis sa naissance, ou depuis son entrée dans le monde (des affaires), le cinéma a mis à mal un assez grand nombre d'œuvres notoires. Sans doute, la faute était-elle de Zola ou de Victor Hugo, de Mistral ou de Vogüé : pourquoi n'avaient-ils prévu qu'un jour viendrait ou un metteur en scène « découperait » et « tournerait » leur création au gré d'une fantaisie impertinente pour qui les libertés prises avec un texte apparaissent comme autant d'affirmations de sa propre personnalité ?

Il est surprenant même que les artistes sincères, écrivains, acteurs ou autres, qui se sont consacrés au cinéma n'aient pas éprouvé, à défaut de scrupules à l'égard des auteurs dont ils empruntaient les thèmes, au moins ce sentiment que jamais un film ne constituerait un chef-d'œuvre tant que tous ses éléments ne seraient pas une création indépendante et homogène. Or, comment en serait-il ainsi lorsque l'écran nous montre des œuvres qui n'ont pas été entièrement composées pour lui ? Il paraît établi que, sauf de rares exceptions, les films à grand succès ont été le fruit d'une technique nouvelle.

... Mais il est si facile de puiser dans une bibliothèque ! Les livres sont là qui offrent leurs sujets, et un titre, un héros depuis toujours connus du public sont un élément de succès, une « publicité » toute trouvée. Ah ! publicité, monstre moderne, que de crimes on commet en ton nom !

Propagande

De M. Raymond Berner dans *La Presse* :

Nous lisons dans les colonnes de notre confrère « Ciné », cet écho qui attire notre attention : « On fait beaucoup de réclame à New-York pour un film intitulé : *La Reine du Moulin-Rouge*, et qui paraît être une adaptation de *Mon Homme*.

« Un motif promené dans les rues montre le moulin aux ailes tournantes, une dame en fourrure d'hermine et un apache parisien ».

Charmant triptyque, n'est-ce pas ? Le dancing, la poule de luxe et l'escarpe, voilà l'opinion que se font de nous les Américains, voilà ce qu'ils connaissent de Paris et d'après quoi ils nous jugent.

Ce Moulin-Rouge qui, pourtant est plus gros de souvenirs et de légendes que de réalités — du moins je le crois, car je m'excuse humblement de n'y avoir jamais mis les pieds — est un des grands centres d'attraction de Paris et même de la France. On le visite au même titre que le musée du Louvre ou Notre-Dame, et même très volontiers en premier lieu, à la descente du train.

A ce point de vue, on peut considérer cet établissement comme étant d'utilité nationale, capable d'amener dans les caisses du Trésor, d'imposantes liasses de dollars à dix-sept francs — et dont la disparition causerait au budget un irréparable dommage.

Pour ceux qui ont « vu » ce n'est plus bien dangereux, car j'imagine que c'est un dancing comme tant d'autres qui n'a que l'avantage de porter un nom glorieux entre tous. Le malheur est que lorsque nos touristes retournent chez eux, ils doivent nous en brosser un de ces tableaux plein d'attraits, et largement généraliser. Les armes de Paris doivent alors représenter un bateau ivre — « Fluetuat nec mergitur » (?) — voguant sur une mer de champagne, avec les ailes du moulin à la place de la croix de guerre. Que pouvons-nous contre cela ? Rien, c'est bientôt dit : il faut lutter contre cette interprétation erronée de notre mentalité, interprétation que trop souvent nous avons encouragée sciemment ou par négligence.

Il faut rappeler aux étrangers que si nous savons nous amuser, — ce qui n'est pas donné à tout le monde, croyez-le bien, — nous savons aussi et surtout, travailler.

Mais, nous dira-t-on, vous divaguez. En quoi cela a-t-il trait au cinéma ? — Plus que vous ne le pensez, car l'écran est un admirable moyen de propagande. Il y a une censure cinématographique qui interdit l'entrée en France de certains films étrangers. Que n'interdit-on pas la sortie de certains films français en raison de la propagande qu'ils feront contre nous dans le monde ? Plusieurs productions, sous couleurs d'« art », montrent des bouges que ni vous ni moi n'auriez soupçonnés, et qui n'existent peut-être que dans l'imagination du metteur en scène en quête d'« effets ».

Par contre, nous déplorons que des films de propagande, intéressants, bien faits, ne sortent pas plus souvent. Cette catégorie est presque totalement inconnue chez nous. Il est vraiment fâcheux que le film *Pasteur* ne soit pas encore présenté aux quatre coins de l'univers, pour rappeler que ce grand bienfaiteur de l'humanité dont on vient de célébrer le centenaire, était un Français. Il faut qu'on sache que chez nous, si l'on aime à rire, c'est surtout parce qu'on a le cœur content d'avoir bien travaillé.

Films Américains

De M. Hollebecque dans *Le Quotidien* :

Encore et toujours des films américains. Ils arrivent vers l'Europe par bandes, comme les oiseaux migrateurs. Mais leur passage sur l'écran est moins agréable à l'œil que celui des sarcelles sur les nuées. Et puis, il dure davantage.

Somme toute, ce qui manque le plus aux Américains, c'est l'imagination. Sans tenir compte de nos exigences, ils se contentent de recommencer éternellement les mêmes thèmes, variant à peine les attitudes dans lesquelles se présentent le cow-boy équilibré, le tenancier de bar américain, l'ingénue aux boucles artificielles, la femme du monde trop bien habillée, le financier habile et le mari magnanime.

Jusqu'ici, ils avaient observé la distinction des genres, ne confondant pas le drame où se multiplient les coups de revolver avec la comédie sentimentale où prolifèrent les baisers.

Mais, avec le *Paradis d'un Fou*, présenté cette semaine par la « Paramount », c'est un affreux mélange des genres, des nombres et des personnes.

De quoi s'agit-il ?... D'un héros de la guerre, qui est à la fois poète et prospecteur de pétrole. Il idolâtre une danseuse canadienne : Rosa Duchêne, qu'il a vue en France et, — triste contraste — est aimé par une habituée de bar : Pola. Il devient aveugle par

ATTENTION !

PATHÉ CONSO RTIUM CINÉMA

UNE SPLENDIDE PRO D UCTION FRANÇAISE

ATTENTION !

présentera le 14 MARS



TAÛ

L'ASIE, L'EURO PE, L'AFRIQUE

incarnées par

MARY HARALD, ANDRÉE BRABANT

M^{lle} AÏCHA

entourées par

GASTON NORÈS, TONY LEKAIN, PAUL HUBERT

ANDRÉ DEED et

JO É H A M M A N

Edition du 4 Mai

Grand Ciné-Roman en 10 Episodes

de **M. Arnould GALOPIN**

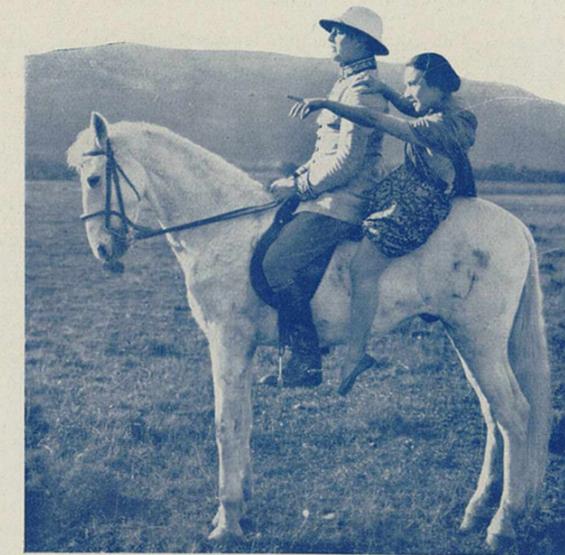
Adaptation et Mise en Scène

de **M. Gaston RAVEL**

:: :: Direction Artistique :: ::

de **M. Louis NALPAS**

Publié par "LE JOURNAL"



Film de la Société des
"CINÉ-ROMANS"

Formidable Publicité

suite d'un accident dont Pola est responsable. Pour racheter sa faute, celle-ci se fait passer auprès de lui pour Rosa, le soigne avec un dévouement de petite sœur des pauvres, allant jusqu'à exercer en cachette le métier de blanchisseuse pour le faire vivre (!)

Il guérit, apprend la fraude, chasse l'indigne Pola et, devenu soudain très riche, part à la recherche de son idole. Il la retrouve au Cambodge, en train de séduire le prince royal... Pressée de choisir entre les deux rivaux, Rosa renouvelle le petit jeu médiéval du gant qu'elle jette dans la fosse aux crocodiles.

Notre poète, aussi bon sportman que gentilhomme, sauve le prince au moment où les affreux crocodiles... Ouf !... jette son mépris à la dame et retransverse le monde pour obtenir son pardon de Pola, la vraie femme qui... mais vous avez compris. Ajoutez à cela un Cambodge en carton, des décors truqués, des crocodiles apprivoisés... et vous conviendrez que, dans bien des cas, le Cinéma n'est pas le septième art.

Je vous ferai grâce d'un autre film, d'une invraisemblance et d'une platitude aussi notables : *Le Cœur nous trompe*.

Vraiment, la « Paramount qui est une des plus puissantes firmes du monde et qui a su montrer ici même, des films de premier ordre, devrait mieux choisir ses produits d'exportation à destination de la France. Sinon, elle fera salle vide.

*
* *

La Vie meilleure et le Cinéma

Du Dr Toulouse dans *La Dépêche de Toulouse* :

C'est la fonction qui crée l'organe. Quand l'individu ressent un impérieux besoin d'une maison plus claire et plus riante, la demeure est construite et devient l'outil plus perfectionné de la vie sociale.

Aussi je ne peux blâmer le cinéma à qui l'on reproche de ne montrer que des scènes d'une vie matérielle supérieure. A tout prendre, je préfère que l'on présente aux jeunes gens des tableaux d'une vie plus belle que celle qu'ils mènent ; car cela leur donne le désir d'y accéder. A quoi bon magnifier la pauvreté et la vie misérable, qui est presque toujours une vie malsaine, que l'anémie et la tuberculose affaiblit, et qui sans gaieté reste toujours un excitant moindre pour l'effort de travail ?

Je sais bien que ces spectacles hantent parfois des cerveaux faibles ou vicieux qui peuvent être poussés à s'élever par des moyens antisociaux.

J'ai dans mon service une toute jeune fille qui, intelligente, mais de résistance faible, avait fini, après une fréquentation assidue du cinéma, par vivre dans un rêve prolongé où un beau jeune homme viendrait l'enlever dans une auto de maître pour la conduire dans des palaces où elle vivrait la vie d'héroïne des grands films américains. Un jour son patron lui confia une somme d'argent à porter, qu'elle s'appropriait pour tenter la romanesque aventure. Nippée élégamment elle fit une fugue dans une grande ville du Midi, où, descendue dans le meilleur hôtel, elle se faisait servir plus de plats et plus de vins qu'elle ne pouvait en consommer. Son gentil visage ne lui amena pourtant aucun beau jeune homme ; et son escapade se termina par une comparution au tribunal des enfants d'où un patronage me l'envoya.

Cette aventure prouve la force de suggestion du cinéma. Et c'est parce que sa suggestion est forte, qu'il est mauvais à certains faibles, et qu'il peut être bon pour les autres. Il faut garantir les jeunes cerveaux contre lui, mais ne pas se priver de son pouvoir sur les esprits sains.

Je causais un jour de cela avec un commerçant plein d'ambition, mais qui appliquait des procédés désuets. Il était contre le cinéma qu'il accusait d'écarter de lui les jeunes dactylos qu'il aurait voulu s'attacher.

« Voyez-vous, me disait-il, toutes ces petites ont la tête pervertie par le cinéma. A force de voir sur l'écran des bureaux américains luxueux, elles ne rêvent plus qu'un de ces intérieurs. Et je ne puis en garder aucune. »

Je regardais le bureau de mon commerçant, sale, meublé de bureaux sordides, où des cartons et des dossiers s'entassaient en piles désordonnées. Rien n'invitait au travail : et l'on se demandait quel ordre pouvait régner là et par quel miracle une affaire qui tombait dans un de ces dossiers pouvait en sortir éclaircie et traitée.

Et je pensais que si le cinéma faisait naître chez des jeunes dactylos le désir d'une existence plus coquette, il était excellent que par elles une coercition de progrès s'exerçât sur ce commerçant arriéré.

*
* *

Le Scénario

De M. François F. Rouanet dans *Le Télégramme de Toulouse* :

Il est incontestable que c'est du côté du scénario que nous devons porter notre plus grand effort en France si nous voulons ne pas voir végéter notre cinéma. Par tous les moyens il importe que nous découvriions, que nous formions des auteurs cinématographiques.

Un avenir prochain nous en donnera mais nous ne pouvons pas attendre cet avenir pour immédiat qu'il soit, sans assurer notre production. L'adaptation n'est pas seulement un crime envers les auteurs dont on déforme les œuvres en les adaptant. L'adaptation est une stagnation intellectuelle et c'est ce qui peut arriver de plus grave à un art jeune, vivant et qui progresse aussi rapidement que le cinéma.

Pour arriver à ce résultat que faire ? Tout d'abord ne pas décourager ceux que dans les milieux cinématographiques, on appelle avec un sourire plein de condescendance les « illuminés du cinéma, des raseurs » dont on se défend difficilement. Il ne faut pas que seuls aient accès dans la citadelle cinématographique ceux qui s'y introduisent avec cette clef d'or de la commandite qui n'ouvre souvent la porte qu'à des inutiles et à des incapables. Il ne faut pas que l'on ait peur de « ceux qui viennent » car il est incontestable que l'on a besoin qu'il en vienne. Ceux qui ont peur de ces nouveaux venus avouent par cela même leur incapacité et montrent qu'ils ont peur de se voir enlever une place dont eux-mêmes ne se sentent pas dignes. Il faut ouvrir la porte pour qu'il y entre ce souffle nouveau dont notre art cinématographique a tant besoin.

La grande firme française « Pathé-Consortium-Cinéma » vient d'organiser un concours de scénarios qui nous révélera peut-être un ou plusieurs auteurs. C'est là une excellente initiative dont il faut féliciter la grande maison en souhaitant que cet exemple soit suivi.

Mais il faut faire mieux encore. Il est des quantités de gens qui écrivent des scénarios qu'ils ne savent à qui présenter. Evidemment il y a dans cette production des quantités de « navets », il y a même beaucoup de chances qu'il n'y ait que des navets.

Eh bien, ces productions il faudrait les lire, créer dans chaque maison, un service qui les lise, mieux souvent qu'on ne lit les pièces de théâtre, car ce n'est qu'en lisant ces productions douteuses que l'on arrivera à découvrir parmi elles, les auteurs qui apporteront au cinéma français ce qui lui manque : la pensée et l'imagination visuelles.

Si vous voulez **UN CINÉMA**
acheter
PARIS-BANLIEUE-PROVINCE
Adressez-vous à
LA MAISON DU CINÉMA
50, Rue de Bondy - PARIS



SCENARIOS DES PRINCIPAUX FILMS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

LE VEAU D'OR

Exclusivité « Pathé »

Une des plus riches héritières de la cinquième avenue, Lucy Hoggan, est fiancée à Hugues Gordon, un garçon parti de rien, mais qui possède maintenant une immense fortune. Quelques initiés seulement en connaissent la source. Gordon, ancien aide pharmacien, a découvert un certain sirop contre la toux contenant une très forte dose d'opium. Il est maintenant le chef secret de toute une bande de vendeurs de drogues et possède dans New-York plusieurs fumeries dissimulées sous d'honnêtes apparences. La plus célèbre est celle qu'il a confiée au Chinois Chin Chow et qui se dissimule sous le couvert d'un restaurant chinois.

Lucy Hoggan n'est d'ailleurs aucunement éprise d'Hugues Gordon, elle retarde perpétuellement leur mariage et s'intéresse beaucoup plus à ses œuvres de bienfaisance qu'à son fiancé.

Tout autour de Gordon fourmille un monde de complices, d'espions et d'assassins à sa solde. Cependant quelques honnêtes garçons sur lesquels il a mis la main, tentent de se libérer.

Jack Mullen, sortant de la prison où il est resté un an, est de ceux-là. Rentrant chez sa vieille maman qui a bien souffert de la misère pendant son absence, il jure de se contenter de n'importe quel petit emploi et de ne jamais remettre les pieds dans le repaire de Gordon. En effet, il trouve une place chez un boucher et vit heureux entre sa mère et le petit Jim, un délicieux neveu qu'il élève.

Mais il y a des êtres marqués par le sort. Un certain journal « Le Record » fait une terrible campagne contre les fumeries d'opium, campagne qui est menée par le jeune et beau reporter Allan Martin. Ce garçon qui est très crâne, a été trouver un certain Cowley, l'associé de Gordon et lui a promis de l'argent et l'impunité s'il le renseignait sur les fumeries secrètes, dont il sait, affirme-t-il, que Cowley est un des chefs. Cowley est un gros homme fort lâche, il nie tout, tremble dans sa peau et court dire à Gordon qu'il croit tout perdu.

Craignant tout de son piètre associé, Gordon éprouve le besoin de ne pas se sentir entre ses mains et de ravoier certaines

lettres fort compromettantes qu'il lui a écrites. Jack Mullen qu'il sait maintenant sorti de prison, est exactement, pense-t-il, l'homme qui lui faut pour aller cambrioler Cowley. Et voilà qu'il envoie chercher le pauvre Jack, et lui ordonne de venir le retrouver à la fumerie de Chin-Chow. Jack Mullen sait qu'il n'y a pas, sous peine de mort, à discuter un ordre de son ancien maître, il se rend donc, le cœur plein d'angoisse à la fumerie.

Il y trouve Gordon, dans les appartements particuliers où il tient prisonnière la jeune et belle Marie, enlevée pour lui par des Chinois lorsqu'elle arrivait à New-York pour chercher du travail, et dont il a fait sa maîtresse sans se soucier de ses fiançailles avec Lucy Hoggan.

— Jack, dit Gordon, réponds-moi franchement, veux-tu me servir encore ?

Jack hoche lentement la tête... Il a trop souffert de ses anciennes complaisances, il a, chez un boucher, un modeste emploi de livreur qui lui suffit, que Gordon se passe de lui... Et il s'en va !...

Mais Gordon n'est point homme à lâcher ainsi son monde ! Un de ses affiliés se présente comme détective chez le boucher qui emploie Jack, et lui apprend que son employé sort de prison. Jack est renvoyé..., partout où il essaye de rentrer désormais, le même fait se reproduit... la vie l'écrase, lui et les siens :

Jack aurait un moyen de sortir de la misère, le reporter Allan Martin est un de ses vieux amis, il sait que Jack a de cruelles raisons pour être au courant de tout ce qui touche aux fumeries secrètes et il le presse de parler, mais Jack sait qu'il serait assassiné, le lendemain même de ses révélations, et il se tait :

Allan Martin est plus enragé que jamais pour mener son enquête à bonne fin, depuis plusieurs semaines, il travaille pour le compte de la jolie millionnaire, Lucy Hoggan, fiancée à Gordon, il la suit et la protège dans des visites dangereuses qu'elle veut faire dans les quartiers populaires ; ils se lient intimement et comme Martin a en Lucy une grande confiance, il lui parle beaucoup de sa fameuse enquête. La charmante Lucy, bien loin de se douter qu'il est réellement son fiancé, pré-

PATHÉ CONSORTIUM CINÉMA

Présentera le 14 Mars

"LE VOL"

d'après le célèbre roman "L'AMOUR QUI DOUTE"

ADAPTATION CINÉGRAPHIQUE DE :

MM. Charles VAYRE & R. FLORIGNI

Mise en scène de M. Robert PEGUY

═══════════ AVEC ═══════════

Charles VANEL

Lucien DALSADE

Beuve

Denise LEGEAY

Paule PRIELLE

Einar Granstua

FILM Y. BARBAZA

ÉDITION du 25 MAI

PUBLICITÉ

1 Affiche 160/240 — 2 Affiches 120/160 — Photos

sente un jour à son dispensaire Allan Martin à Gordon, en demandant à ce dernier s'il pourrait renseigner Martin sur l'affaire des fumeries. Gordon sourit, pose quelques questions ironiques au jeune reporter et bien entendu prétend tout ignorer sur ce sujet.

Or, il se trouve que la bonne fée qui est Lucy (bonne fée guidée par Allan Martin) a tiré de la misère Jack Mullen et sa vieille mère en les faisant travailler au dispensaire dont elle s'occupe. Jack se trouvant là au moment où Gordon vient chercher Lucy, reste stupéfait... Ainsi sa bienfaitrice est, sans le savoir, entre les mains de la plus grande canaille qui soit au monde. Cela, il ne peut le supporter... sans vouloir songer au risque, il avoue enfin la vérité à Allan Martin, sachant qu'il se met ainsi en danger de mort, va chez Gordon cette fois reprendre les lettres déjà une fois volées, les lettres qui perdront Gordon, pour les remettre à Allan Martin.

Immédiatement, Allan Martin se sert de ses lettres pour cuisiner le peureux Cowley... Il n'a point le temps d'arriver à un résultat: Gordon s'est aperçu de la disparition des lettres et fort excité par une forte dose de cocaïne, poison dont il a l'habitude, ne songe qu'à la vengeance. Allan Martin ayant été trouver Cowley au restaurant chinois. Gordon donne l'ordre qu'on coupe brusquement l'électricité; pendant ce temps, un assassin à ses gages poignardera Cowley et ce sera Allan Martin qui sera accusé du meurtre.

L'infamie projetée, Jack Mullen ayant appris ce qui allait se passer par un Chinois de la fumerie, arrive juste à temps pour sauver son ami.

Mais un autre drame commence. Marie, la maîtresse de Gordon a été reconnue par Allan Martin, elle est la sœur de la directrice du dispensaire qui la cherche inutilement depuis l'enlèvement. Allan Martin a proposé à Marie de la ramener à sa sœur et de cacher à tous sa honte. Marie d'abord a voulu réfléchir, mais Gordon, ivre de cocaïne et la soupçonnant du vol des lettres l'ayant horriblement brutalisée et blessée, elle n'hésite plus. elle envoie un Chinois qui lui est tout dévoué, Liang-Fang pour appeler Martin à son secours.

Liang-Fang ne trouve pas Martin au dispensaire, mais seulement Lucy et il l'amène à la fumerie. Lucy s'est à peine introduite dans la chambre de la malheureuse Marie, que Gordon entre, hagard. Lucy pousse un cri en le reconnaissant, et devant les aveux de Marie, veut s'enfuir avec la jeune fille, mais Gordon à demi fou, la saisit dans ses bras et Marie seule peut s'échapper... A ses cris, Allan Martin, Jack Mullen et tous ceux qui se trouvaient là, courent vers les appartements secrets pour sauver Lucy. Gordon, aidé par Chin Chow, se défend comme quatre cents diables.

Allan Martin s'affaisse, frappé traitreusement à la tête, mais il a sauvé Lucy. Il en sera récompensé car il épousera la charmante fille qui l'aime depuis longtemps. Gordon est, lui, puni de tout le mal qu'il a fait : le poignard du Chinois Liang-Fang si fidèle à Marie, fait justice. Et Jack Mullen, qui s'est conduit en héros, trouve aussi le bonheur. Son ancienne fiancée qui évitait de le voir depuis sa sortie de prison, n'est autre que la sœur de la pauvre Marie qu'il a sauvée. Après bien des angoisses et des batailles, tout s'arrange donc et le pasteur aura beaucoup à faire.

LA FAUTE DES AUTRES

Exclusivité « Agence Générale Cinématographique »

La colonie agricole de Pierre Paver est florissante; James Carle, le régisseur, dirige les cultivateurs avec fermeté. Laborieux et honnête, il défend avec une rare intégrité les intérêts de son maître et les fermiers, loin de le jalouser, se soumettent à son autorité.

Jean Lorne, un paysan âpre et ambitieux, fait exception. Il dédaigne la terre et lui préfère les rêves insensés des spéculations de bourse.

James est soutenu dans son labeur par un espoir; il aime et il cherche à s'élever par son activité au rang de la fille de Pierre Paver, Hélène, que l'on attend ce même jour au foyer paternel, ses études étant terminées. Cet amour est partagé par Hélène dont le souhait le plus cher est d'unir sa vie à celle de James. Mais Pierre Paver songe pour sa fille à un mariage plus lucratif et plus brillant. Georges Dantan, le fils d'un terrien, dont la sage économie a su faire fructifier en bons écus sonnants les biens de la terre, semble à Pierre Paver le seul parti digne d'Hélène et de ses intérêts.

À l'insu de sa fille, Pierre Paver a conclu avec les Dantan un pacte d'alliance. Dans un déjeuner où l'on doit fêter le retour d'Hélène et auquel se trouve convié James, porteur des cent vingt-cinq francs que lui ont versé pour s'acquitter de leurs baux annuels les travailleurs de la colonie, la grande nouvelle est proclamée sans que la jeune fille ait été pressentie.

Hélène, malgré sa résistance, devra s'incliner et James assister au triomphe de son heureux rival Georges Dantan, sous l'œil méchamment malicieux de Jean Lorne. Les fiancés, unis par la volonté de leurs familles et non par la leur, se détestent. Georges est épris d'une danseuse engagée au café-concert du village, et à la fin du repas de fiançailles, ayant appris que sa maîtresse prêtait une oreille accueillante aux propos d'un galant, son rival, David Rey, il n'hésite pas à quitter la fête pour défendre sa conquête et tancer de verte façon l'homme assez malappris pour vouloir la lui voler. James, lui aussi, accompagné de Lorne, se laisse entraîner dans le bouge, n'ayant plus rien à faire chez Pierre Paver qui remet au lendemain le règlement des comptes.

Dans ce coin de vices et de désirs, les passions grandissent avec violence, passion de haine entre James et Georges qui se retrouvent en présence, passion cupide dans l'âme de Lorne qui cherche l'occasion de s'approprier la somme dont James est le dépositaire.

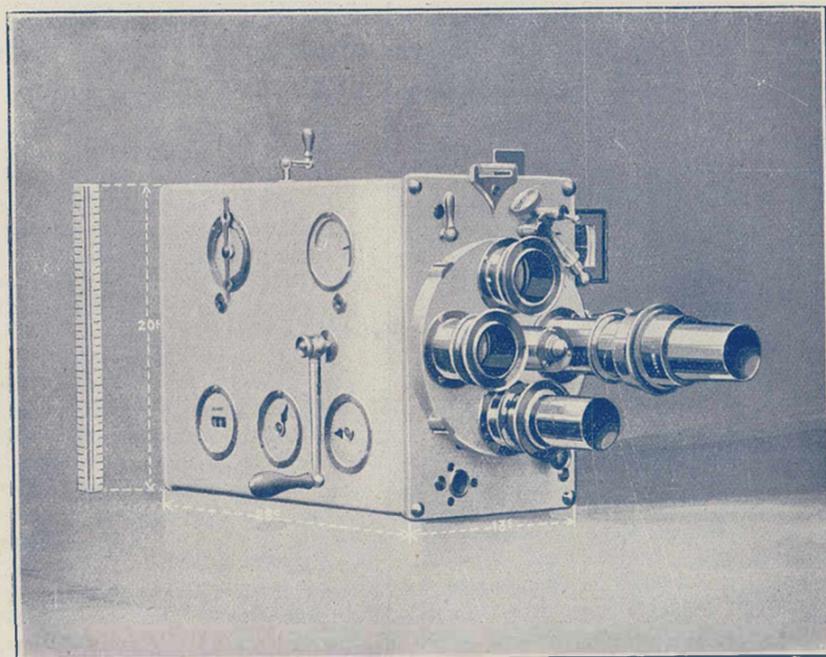
Dans l'ombre, deux volontés se guettent : celle de Lorne et celle de l'homme qui voulait ravir à Georges la jeune danseuse. Et tandis que l'un plongera la salle dans l'obscurité pour voler la sacoche, l'autre saisira son revolver et, quand la lumière éclairera à nouveau le bouge, les cent vingt-cinq francs auront disparu et Georges, blessé à mort, accusera James du crime.

Assassin et voleur, James est arrêté et condamné, portant le poids de la faute des autres. Hélène seule clame l'innocence de celui qu'elle aime. Chassée du foyer paternel par Pierre Paver à qui elle a jeté son mépris, elle errera désormais lamentable dans Paris à la recherche d'un emploi. Quant à Lorne,

LE CAMERÉCLAIR

BREVETS
MÉRY

.....
Quatre
Objectifs
toujours prêts



CONSTRUIT
par la
S.F.C. Éclair

.....
Démonstration
gratuite

“Le CHEF-D'OEUVRE des APPAREILS”
“...L'APPAREIL des CHEFS-D'OEUVRE”

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
POUR LA
VENTE EN TOUS PAYS :

Charles JOURJON
95, Faubourg Saint-Honoré

Tél. : Elys. 37-22

que nul ne soupçonne, il voit ses ambitions se réaliser. Grâce à la somme volée et à l'aide de Robert de Flamers, un jeune noceur dont la mère commandite les combinaisons financières, il réussit, sous le nom de De La Dorne, à fonder une société pour l'exploitation de mines hypothétiques.

Hélène, après avoir essayé de vendre des fleurs dans un dancing, ne peut trouver, n'en connaissant aucun, de métier honorable digne de son âme pure.

Un soir, mourant de faim, elle se laisse choir dans la rue et serait écrasée par une auto si le conducteur ne réussissait, par son adresse à éviter le malheur.

Deux hommes descendent de la voiture : De La Dorne et son ami.

Dès lors, un autre drame se noue. De La Dorne et Robert s'éprendront tous deux d'Hélène. Entre les deux associés, cette rivalité se transformera bientôt en haine. Grâce à une machination odieuse, De La Dorne poussera Robert à voler dans la caisse de la Société pour le compromettre aux yeux d'Hélène.

Mais, là-bas, à la colonie, l'assassin de Georges a fait des aveux. James a pu prouver que les cent vingt-cinq mille francs n'avaient pas été volés par lui, et, réhabilité, il vient à Paris retrouver Hélène.

Tandis que des bruits de faillite circulent sur la Société De La Dorne et que le misérable s'appête à fuir. James, enfin, lui barre le chemin. Et la police arrêtera cet escroc qui, pour ne pas être resté un simple et honnête paysan, expiera sa vie durant son infamie issue de rêves démesurés.

James et Hélène réunis goûteront leur bonheur.

L'ILE SANS NOM

Exclusivité « Gaumont »

Quoique la C^{ie} Transocéanique du Havre traverse une crise difficile, rien n'y paraît. Son Paquebot *le Shanghai*, capitaine Deherche, part pour Melbourne à la date régulière. Il a parmi ses passagers le joaillier parisien Solding de la Maison Solding et Beurke, qui, depuis trois jours dans la ville, a déposé dans le coffre du bateau ses 10.000.000 de pierres...

Après un mois, subitement, plus de nouvelles du *Shanghai*. Puis on apprend que le navire est perdu corps et biens. Du naufrage, un seul survivant, Solding. Celui-ci, dans une interview, semble rendre le capitaine Deherche responsable de la catastrophe. Le Directeur de la Compagnie, M. Hardant, laissant carte blanche à son fondé de pouvoir, Le Goutelier, se rend dans le magasin du rescapé, de retour à Paris, qui motive ses accusations : détonations inquiétantes dans la cale, le paquebot cassé en deux, refus du capitaine de laisser descendre le joaillier jusqu'au coffre pour tâcher de sauver sa fortune... A ce moment du récit, un lapidaire d'Amsterdam, Joachim Halz, entre dans la joaillerie. Il vient offrir un lot important de pierres précieuses. Quelle n'est pas la stupéfaction de Solding et de son associé en reconnaissant les mêmes pierres déposées dans le coffre du *Sanghai*. Une seule manque : un rubis. L'enquête judiciaire qui s'ensuit accable le capitaine

Deherche. En effet, celui-ci s'est absenté 48 heures, un jour après le dépôt des pierres dans le coffre de son bateau; le signalement de l'homme qui les vendit à Joachim à même date, correspond au signalement de Deherche, Deherche débiteur d'une forte somme envers la C^{ie} Transocéanique, ayant souscrit, avant d'embarquer, une assurance sur la tête de sa femme et de son jeune fils. De plus, le rubis qui manque brille à l'annuaire de Mme Deherche. Le doute n'est plus permis...

Dix ans ont passé. La Transocéanique prospère; elle a lancé un nouveau paquebot, le *Thérèse Hardant*, qui revient de Melbourne et sur lequel se trouvent le Directeur de la Compagnie et sa fille, marraine du bateau. Un jeune officier, toujours pensif et mélancolique, est chargé du service de T. S. F.; on le nomme Valmont. Thérèse Hardant est devenue son élève en radiographie. De la sympathie, un amour encore inavoué les réunit. Des appels imparfaits de détresse, mais brouillés chaque fois, sont venus souvent les troubler, eux et tout le Commandement. Une seule lettre est claire dans la signature de l'expéditeur: un D. Ce D n'est autre chose que l'initiale de Deherche. Car c'est lui, le capitaine du *Shanghai*, qui, depuis le naufrage, échoué sur une île volcanique sans nom, est parvenu enfin à reconstituer, avec des épaves de son navire, un poste de T. S. F. Valmont est le nom d'emprunt sous lequel se cachait son fils. Le paquebot accourt et sauve le malheureux au moment où l'île disparaît. Tout se découvre : c'est Hardant lui-même qui, affolé par les difficultés financières de la Compagnie, avait placé sur le *Shanghai* une bombe à retardement; et c'est Le Goutelier qui avait volé, puis vendu les pierres et avait donné à Deherche le rubis dont celui-ci avait fait cadeau à sa femme. Pour Le Goutelier aussi les fortes avances que Deherche avait demandées. Les coupables se font justice. Mais le public ignorera leur crime. Mme Deherche et le capitaine sont maintenant réunis. Leur fils peut espérer épouser Thérèse, car la joie du bonheur retrouvé a aussi fait palpiter en tous la pitié qui pardonne.



Il est faux de dire qu'il manque de bons
FILMS FRANÇAIS

Demandez-nous la Collection de Notices de notre

★ **PRODUCTION FRANÇAISE** ★

VOUS SEREZ ÉDIFIÉS



CINÉMATOGRAPHES

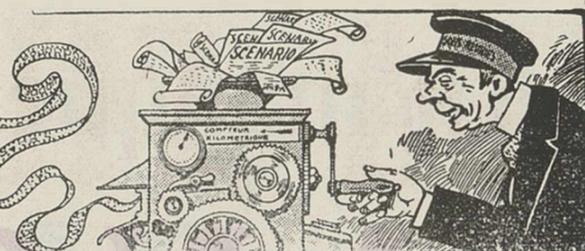
8, Rue de la Michodière, 8

— **PARIS** —



PHOCÉA

PRODUCTION HEBDOMADAIRE



Paramount

Immolation, drame (1.750 m.). — L'idée du sacrifice est une des plus touchantes sur lesquelles on puisse bâtir un scénario.

Dans *Immolation*, on trouve ainsi un M. Hastings qui accepte de disparaître pour entraîner avec lui dans la mort le séducteur Ogden. La scène du sacrifice est remarquablement cinématographique. Hastings est dans une auto avec Ogden. Délibérément, volontairement, il lance l'auto dans le vide.

Une forte impression est ainsi réalisée. L'ensemble du film est intéressant.

Le Circuit de l'Amour, aventure sportive (1.350 m.). — Amusantes histoires sentimentales, autour d'une course d'automobiles. Quelques scènes remarquables : les autos en vitesse, le bonhomme Morran qui constate que sa meilleure voiture n'est plus à son box : on l'a fait entrer en course sans qu'il s'en doute.



Cinématographes Harry

Un Jeune Homme Timide, comique (560 m.). — Très amusante histoire d'un jeune homme qui n'a point de succès auprès des femmes avec la manière douce et à qui on a conseillé la manière forte. Des épisodes cocasses mêlent à cela une histoire de demi-sauvage ravisseur et de forçats. Varié et drôle.

Petite Madame, comédie (1.285 m.). — On se plaira beaucoup à cette histoire ingénieusement contée et bien mise en scène. Elle a beaucoup d'imprévu et de charme. Il s'agit d'une méprise qui amène Jenny Payne à rompre le mariage de William Mackay : jadis, ils se connurent, mais ils se sont oubliés l'un l'autre. William qui craignait Jenny, avait demandé à un ami de lui envoyer une fausse rivale : et cet ami envoie précisément Jenny.

Comme il le faut, tout s'arrange, mais avec de nombreuses scènes jolies et tout un enchaînement aussi agréable que sympathique. Bonne interprétation autour de Bébé Daniels.



Monat-Film

L'Etoile du Cinéma n'a pas été projeté cette semaine.



Rosenvaig Univers Location

Les Aventures de Robinson Crusoe, nouvelle vision. — On a adapté des chants à ce beau film qui n'a pas fini son impressionnante carrière.



Fox-Film

Les écueils de la vie, drame (1.325 m.). — Ecueils de la vie malhonnête : Mary Franklin sympathique comme un voleur de cinéma, est danseuse, pour soutenir son père alcoolique, sa mère infirme, et ses frère et sœur. Mary pousse la vertu jusqu'à voler ses danseurs pour mieux faire vivre la maisonnée. Toutes les prisons des deux mondes lui élèveront des statues.

Mais une maladie de son frère la fait réfléchir et la ramène au bien, ainsi que son fiancé Billy. Quitter le mauvais chemin est plus difficile que d'y entrer. Billy en sait quelque chose : on l'envoie en prison pour un vol qu'il n'a pas commis. Et Mary, guettée par le bandit inconvertissable Flint, n'est pas loin de retomber dans dans les vilaines affaires, si les événements ne tournaient enfin.

Billy, qui est un grand inventeur, se trouve sur le chemin de la fortune, et il va être heureux avec Mary. Une scène bien réglée d'incendie, provoqué par le père



Select-Pictures

LA FILLE DE L'AUTRE

Grande Scène dramatique en 5 Actes

interprétée par la Célèbre "STAR"

Miss Edith HALLOR

A LA RECHERCHE

DES ANIMAUX PRÉHISTORIQUES

Scientifique

(ÉDUCATIONAL)

"Christie Comedies Specials"

UNE TRAGÉDIE AU VILLAGE

Comique en 2 Parties

N. B. --- Ces Films seront présentés le Samedi 17 Mars, au Ciné Max-Linder, à 10 heures précises du matin

EN LOCATION AUX

Cinématographes HARRY

158^{me}, Rue du Temple, PARIS

Téléphone : Archives 12-54

Adr. téleg. : Harrybio-Paris

SUCCURSALES

RÉGION DU NORD 23, Grande Place LILLE	RÉGION DE L'EST 6, rue St-Nicolas NANCY	ALSACE-LORRAINE 16, r. du Vieux-Marché-aux-Vins STRASBOURG	BELGIQUE 97, rue des Plantes BRUXELLES	RÉGION DU CENTRE 8, rue de la Charité LYON
RÉGION DU MIDI 4, cours St-Louis MARSEILLE	AGENCE D'ALGÉRIE M. SEIBERRAS, 17, r. Auber ALGER	AGENCE DE SUISSE Etabl ^s GAUXONT, 12, b ^o du Théâtre GENÈVE	RÉGION DU SUD-OUEST 20, Rue du Palais-Gallien BORDEAUX	8, rue Dutemps TOULOUSE

ivrogne, et quelques beaux épisodes avec une excellente interprétation donnent leur valeur à ce beau film.

Picratt à la ferme, burlesque (590 m.). — Traire les vaches, et lancer leur lait d'un seau dans un autre seau, voilà le moindre des exploits de Picratt. Les incidents de son voyage à la ville pour payer une hypothèque, avec vol de l'argent qu'il porte, sont inénarrables. A noter pourtant le jet d'eau qui élève Picratt assez haut pour qu'il puisse voir derrière la vitre d'une maison son voleur. Très comique.

Hercule par Amour, burlesque (635 m.). — Amusante fantaisie qui montre un collineur improvisé de coffre-forts, courant de multiples aventures. La moins drôle n'est pas ce coffre qui court se jeter dans la mer, avec notre faux Hercule dessus, et dedans la dactylo de la maison. Le coffre est repêché par un sous-marin. On voit par là toute la variété drôle du film d'un comique très honorablement accueilli.



Cinématographes Méric

Le Fantôme d'Acier, grand drame d'aventures (3.200 m.). — Mario Ausonia et Fedè Seldino prêtent le vif attrait de leurs remarquables talents aux péripéties nombreuses et mouvementées de ce film.

Le scénario prête admirablement aux coups de main et aux exploits de force d'Ausonia. C'est une lutte acharnée entre la bande des « Loups » et celle des « Chacals », qui ont chacune des chefs aussi hardis qu'ingénieux. Très nourri de faits et d'incidents, le scénario se déroule puissamment saisissant, offrant à chaque image des faits nouveaux en progression sur les précédents. Ausonia fait des prodiges de force. On le voit à un certain passage porter trois personnes à la fois. Et ses exploits merveilleux se terminent par le plus heureux dénouement, bien amené du reste.

Le Fantôme d'acier, fera dans les programmes un excellent morceau de résistance, capable de gagner les applaudissements de tous les publics.



Agence Générale Cinématographique

La Malédiction, comédie dramatique. — Le scénario de *La Malédiction* est d'une excellente tenue dramatique. Deux frères, Bob et Jimmy exploitent une ferme. Bob, qui est dur et commande, veut épouser une jeune paysanne Kate. Mais, au cours de son travail, il tombe si malheureusement qu'il demeure paralytique.

Son mariage devient impossible; mais Jimmy qui conduit à présent la ferme s'prend à son tour de Kate. Il l'épouse, malgré les fureurs impuissantes de Bob. Le drame joue sur la malédiction que Bob lance contre les époux, qu'il ferait peser sur l'enfant qui naîtra, si le sourire du bébé ne désarmait sa haine...

De belles scènes, bien photographiées, de bons interprètes qui créent bien l'émotion attendue.

Le Cœur Léger comédie. — M. Robert Saireau a très habilement tiré de Pierre Veber un scénario suffisamment comique et parisien. C'est le jeune homme oisif, classiquement dépensier, et se trouvant non moins classiquement un jour sans le sou. Il se fait chauffeur d'auto, conduit sa tante d'une manière folle, il va ensuite faire le maître d'hôtel dans une maison où il rencontre des amis. Les quiproquos sont bien ménagés et drôles.



Etablissements Gaumont

Un Incendie au Maypus-Palace (630 m.). — Maypus, prononcez à la française... C'est un nom franc bien souvent justifié. Ce qui s'y passe est follement gai : un chien est enfermé derrière une affiche et fait des effets d'impression en relief; un garçon d'hôtel a soif jusqu'à boire du pétrole; il est vrai que quand le feu éclate, les tuyaux des pompes n'amènent que du benzol. Très cocasse dans son ensemble et les détails.

Le Calvaire de Lavinia Morland (1.900 m.). — Cette comédie dramatique nous présente l'histoire touchante d'une jeune fille qui aime un peintre, Harry Scott, et consent à épouser le banquier Morland pour pouvoir envoyer celui qu'elle aime se guérir en Egypte.

Vous devinez qu'un jour Morland se doutera de quelque chose, bien que l'amitié soit restée pure. Ce Morland a la fâcheuse idée d'envoyer auprès de sa femme un certain Xantos, qui réussit presque à la séduire par des moyens vraiment peu catholiques.

Alors Lavinia Morland a frappé son mari, et c'est pour ce meurtre que nous la voyons au début du film devant les assises où elle fait le récit de son affaire.

De nombreuses scènes sont très émouvantes et quelques-unes d'un bel effet.



Les Grandes Productions Cinématographiques

La Grande Chartreuse, documentaire (200 m.). — Un documentaire particulièrement excellent.

L'Amour et la Danse, comique (600 m.). — Aventures amusantes d'un professeur de danse trop empressé à faire la cour à ses bonnes et aux voisines. Péripéties cocasses, comme l'arrivée de la belle-mère à qui il fait tenir le balai, tandis qu'il courtise la nouvelle bonne qu'il prend pour sa belle-mère. Inénarrable aventure d'une bombe à retardement. Bon comique.

Le Petit Moineau de Paris, comédie dramatique (1.800 m.). — *Le Petit Moineau de Paris* est un très beau film de Gaston Roudès. Le scénario constitue une char-

mante histoire d'amour et de tristesse, bien propre par ses péripéties et son heureux dénouement à attendrir les cœurs.

Le fond en est simple : c'est une jeune vendeuse du Louvre, Lisette Perrin, orpheline, qui élève ses frères et sœurs, et qui se laisse séduire par un noceur, Gilbert Damien, qui lui a promis le mariage.

L'aventure est brève. Un soir, Lisette entraînée dans les bouges des Halles, se sauve; renversée par une auto, elle est conduite à l'hôpital, ses pauvres petits orphelins sont conduits à l'Assistance publique; quant à Gilbert, il s'amuse.

Lisette sortant de l'hôpital, n'a qu'une pensée : retrouver ses petits. A la recherche de Gilbert, elle arrive chez les parents de celui-ci, de braves gens que son histoire émeut et qui l'accueillent comme leur fille. Gilbert sommé d'épouser, consent de mauvaise grâce et avec une arrière-pensée. Mais au cours d'une scène d'une beauté très puissante, tandis qu'il vole pour partir avec sa maîtresse, il entend les enfants prier pour lui... Son cœur est touché, et il épouse Lisette de bon gré.

De fort belles vues des Tuileries (plus belles, dirait-on, que nature, mais...), de pittoresques scènes du magasin du Louvre, une curieuse reconstitution d'un bouge nocturne, tout cela fait clou dans *Le Petit Moineau de Paris*. Les scènes où figurent les trois enfants sont excellemment touchantes et jolies. Lisette Perrin, interprétée par Régine Bouet, est bonne dans toutes ses attitudes et quelquefois vraiment excellente; elle a réalisé un bel effort d'art; sa rivale Berthe Jalabert, d'une beauté si particulière, est également excellente.

Les photos sont d'un artiste vraiment maître de son art. Il faut souligner le décor des titres et sous-titres, particulièrement heureux. *Le Petit Moineau de Paris* est un excellent film à différents points de vue qu'il serait trop long de détailler ici.

Paco se bat en duel comique (600 m.). — Un très excellent comique, brillamment réalisé. Paco cherche un duel qui lui fasse de la réclame, se bat au lasso, à l'épée, au pistolet, etc., jusqu'à ce que sa bonne vienne mettre le holà.

Très ingénieuse figuration de témoins, qui sont des chansonniers connus, et dont les effets sont aussi sobres qu'excellents. L'interprétation de ce film amusant est remarquable tout entière.



Pathé-Consortium-Cinéma

Les Serpents, la Fourmi et le Géant, conte dramatique (1.900 m.). — Histoire assez singulière et pittoresque du marin Galéor, à qui on révèle un jour qu'il est duc et oncle d'une petite orpheline, persécutée au château voisin. Comme vous pensez, il devient la providence de l'orpheline, dont les ennemis ne désarment pas pour cela.

Il lui faut donc entreprendre une lutte dont certains incidents sont fantastiques. On voit notamment Galéor portant à un moment donné son auto sur son dos. Une scène extrêmement émouvante est celle-ci : dans une mesure près du chemin de fer, on a attiré l'orpheline. Aux étais qui maintenaient la mesure, on attache une corde, dont l'autre bout est fixé à un arbre de l'autre côté de la voie. Puis, le train arrive... Il y a un moment de tension énorme. Le film ainsi intéressera et plaira.

Lui et l'assiette au beurre, comique (305 m.). — Un excellent comique où Harold Lloyd réalise de très amusantes prouesses. Une scène sur un plateau tournant avec les agents est d'un cocasse achevé.



Universal Location

Tu ne Tueras point, drame (1.660 m.). — Nous avons rendu compte de ce film lors de sa précédente présentation.

Eléonore, comédie dramatique (1.400 m.). — Une histoire du Far-West. Eléonore ne vous y trompez pas, est un revolver. L'histoire finit par un mariage tout de même, avec la première rivale d'Eléonore, Alice. Far West for ever.



Etablissements Bancarel

Les Maîtres de l'Océan, film d'aventures (2.400 m.). — Ce film très mouvementé a été analysé déjà dans *La Cinématographie Française* du 11 novembre 1922. Il a été de nouveau bien accueilli.

Rédemption, comédie dramatique (1.200 m.). — Une scène dans un château pendant l'invasion allemande. Une jeune Américaine s'est déguisée en religieuse pour soigner son mari, et surprend ainsi un secret militaire. Elle le fait connaître aux Français et est passée par les armes.

Faites comme chez Vous, comique (300 m.). — Très amusant film, où l'on voit une bonne dame rentrée chez elle, et y trouver six jeunes filles que son mari a accueillies en son absence... en tout bien tout honneur, mais elle n'en est pas convaincue tout de suite. C'est agréable, bien fait et d'un rire sain, bon.



Cosmograph

Jeanne d'Arc, drame (1.650 m.). — Réédition en vue des fêtes de Jeanne d'Arc de mai prochain.

A. TÉNEVAIN.

PROPOS CINÉMATOGRAPHIQUES



ECHOS ET ÉCHOTIERS

Nos lecteurs peuvent constater que l'on ne trouve jamais ici de ces échos à sous-entendus tendancieux; venimeux ou fideleux dont certains se font une spécialité que nous ne leur envions pas. Lorsque nous avons quelque chose à dire à quelqu'un nous le lui disons sans ambages, mais non pas sous la forme enveloppée, sournoise et hypocrite d'un écho filandreux comme un rébus et lâche comme une lettre anonyme.

Ceci soit dit simplement pour indiquer que n'ayant pas de temps à perdre à déchiffrer les rébus et professant le plus parfait mépris pour la lettre anonyme, nous abandonnons à leur triste métier ceux qui rédigent des échos de ce genre et ne ferons jamais à leur élucubrations l'honneur de leur prêter la moindre attention.

POUR LA MUTUELLE DU CINÉMA

Soirée de gala jeudi 15 mars, à 20 h. 30, Batignolles-Cinéma, 59, rue La Condamine, au profit de la Mutuelle du Cinéma, avec le gracieux concours de Mlles France Dhélia, Régine Dumien, Geneviève Félix, Louise Montrouge, Pauline Pô, MM. Armand Bernard, Henri Duval, Henry Krauss, Rouch et Tramel.

La location est ouverte. Téléphone Marcadet : 14-07.

FILMS POUR MUTILÉS

L'Union Fédérale des Associations Françaises de Mutiles, Réformés, Blessés de la Guerre, 16, rue de l'Abbaye, Paris, nous informe qu'elle vient de commencer, dans un but philanthropique, une série de films éducatifs, dont le bénéfice sera exclusivement versé pour venir en aide aux mutiles et réformés sans travail.

Le premier film qui a pour titre *La Rééducation du Mutilé* est une comédie charmante dont la mise en scène

et le scénario ont été confiés au cinégraphiste bien connu M. Maurice Floury.

Espérons que les Directeurs se feront un devoir d'accueillir ce film.

LE CINÉMA COLONIAL AU SÉNAT

Le groupe colonial et le groupe de l'Art du Sénat avaient organisé, sous la présidence de MM. Lucien Hubert et Humblot, une séance cinématographique au Luxembourg. M. Bruneau, inspecteur de l'Enseignement du dessin, présenta des films montrant les facilités que les cinémas offrent pour l'éducation de l'œuvre des jeunes artistes. Divers films parlants montrèrent ensuite la vie et le développement de Tombouctou, Saïgon et Casablanca.

LE JACKIE COOGAN SUÉDOIS

L'un des principaux interprètes des *Grandes Espérances*, l'œuvre du célèbre écrivain Ch. Dickens est le jeune Martin Herzberg, surnommé à juste titre *le Jackie Coogan suédois*. Martin Herzberg, artiste absolument remarquable, se surpasse dans *Les Grandes Espérances*, production qui fera sensation en France.



Entre les dix meilleures Artistes, M. Victor Margueritte

a choisi :

FRANCE DHÉLIA

Pour interpréter le rôle de " Monique L'Herbier ", dans

LA GARÇONNE

:: :: : Adapté au Cinéma d'après son célèbre roman : :: ::

Interprétation remarquable

Mise en scène somptueuse

sous la Direction Artistique de

M. Armand DU PLESSY

Succès Formidable

Pour la Vente et tous renseignements :

EXCLUSIVE AGENCY, 23, Rue Richer, 23 — PARIS

LES GRANDES ESPÉRANCES DE CH. DICKENS

C'est ce mois-ci que le chef-d'œuvre de Ch. Dickens, *Les Grandes Espérances*, sera présenté à MM. les Directeurs des Etablissements Cinématographiques par la Compagnie Française des Films Artistiques « Jupiter », 36 avenue Hoche.

FILMS FRANÇAIS

La Petite Chose, le film que tourne M. André Hugon, d'après l'œuvre d'Alphonse Daudet, sera interprété par M^{lles} Claude Mérelle, Alexiane, Bérandère et MM. Max de Rieux, Debucourt, André Calmettes et Dalleux.

Pour le film qu'il va tirer de la pièce de Sardou, M. Henri Desfontaines vient d'engager : M^{me} Claude Mérelle (comtesse Zicka); M. Mendaille (André de Mauriac); M^{me} Jalabert (la comtesse de Rio-Zarès) et M^{lle} Madys, chargée du rôle de Dora, charmante créatrice de *L'Ami des Montagnes* et de *Ce Pauvre Chéri*, que nous verrons prochainement.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU FILM

Désireuse de ne produire que d'excellentes œuvres françaises dignes de suivre la trace du triomphal *Nanouk*, vient, en s'inspirant de la technique qui lui a si bien réussi, de mettre définitivement au point le film si pittoresque et si lumineux de M. Franz Toussaint.

In'ch'Allah, drame magnifique de la volupté et de la mort.

Succès oblige.... Après le grand Nord glacé et *Nanouk*, voici le Moghreb torride et la belle Stacia Napierkowska.

In'ch'Allah, entièrement revu et corrigé par l'Auteur et la « Compagnie Française du Film », a été présenté le samedi 10 mars à la Salle Marivaux (présentation strictement corporative).

A VENDRE :

Appareil cinématographe Pathé, complet, avec moteur et transformateur, le tout à l'état de neuf. *Aviel à Gentis. (Côte-d'Or).*

Pour le lancement de vos FILMS

Faites faire vos CARTES POSTALES

PAR

La Cinématographie Française

SERVICE DE PUBLICITÉ

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Au cours des dernières séances, le marché s'est montré très nerveux et des plus irréguliers. Après un bon début de mois, la lourdeur a prévalu, par suite de réalisations accompagnées de ventes à découvert. Les avis des places étrangères ne laissent cependant pas que d'être nettement favorables en dépit d'efforts tentés à New-York comme à Londres pour peser sur les cours. Sur notre place, les vendeurs ont procédé avec tant d'ardeur que, par exemple, le Rio Tinto était coté lundi chez nous, 80 fr. au-dessous de la parité de Londres. N'est-ce pas le moyen couramment employé lorsque l'on veut entrer dans une valeur à un cours plus avantageux ?

Quoiqu'il en soit, le marché semble s'être ressaisi mardi, et l'on peut penser qu'il va retrouver tout au moins une certaine stabilité. Le recul accentué de certains titres les rend du reste attrayants pour la spéculation comme pour le placement.

Les variations du change ont été des plus restreintes, et les transactions très calmes.

Bonne tenue des rentes françaises, après un peu de lourdeur. Indécision des fonds étrangers et notamment des fonds russes. Les fonds turcs toutefois sont fermes.

Les établissements des crédits sont irréguliers; ils n'ont que peu participé au mouvement de reprise de la séance de mardi.

On observe la même tendance aux valeurs d'électricité; c'est un groupe où la reprise paraît devoir s'affirmer facilement.

Lourdeur aux métallurgiques ainsi qu'aux charbonnages. Les Valeurs de produits chimiques sont en reprise; les cours actuels paraissent favorables pour l'achat.

Les grands chemins français sont irréguliers. Indécision aux valeurs de navigation. Les Chargeurs réunis paraissent le titre le plus intéressant du groupe.

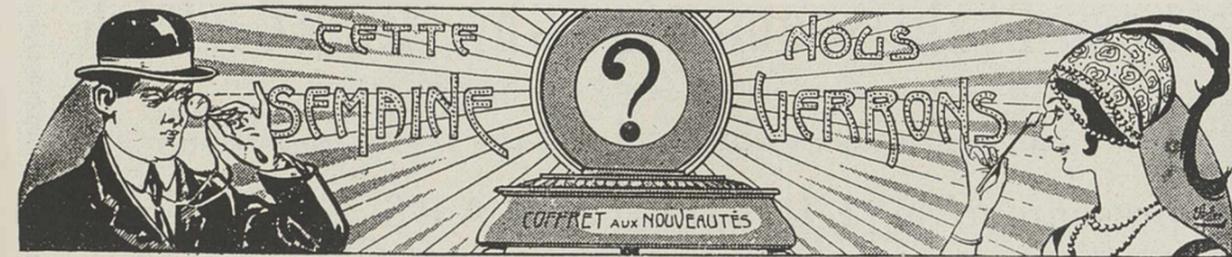
Aux valeurs minières, vive reprise à la suite des ventes des précédentes séances. Le Rio regagne près de 100 fr., suivi par la plupart des valeurs du groupe.

La De Beers est meilleure, ainsi que les mines d'or.

Marché très agité sur les caoutchoutières, avec des variations, de cours sensibles, et de meilleures dispositions en dernier lieu.

Reprise assez vives sur les valeurs de pétroles. Les valeurs galiciennes notamment ont été très demandées, Silva Plana, et sur tout la France polonaise, qui était restée délaissée pendant de longs mois.

Bonne tenue des valeurs cinématographiques.



EXTRAIT DU PROGRAMME OFFICIEL
de la CHAMBRE SYNDICALE FRANÇAISE DE LA CINÉMATOGRAPHIE

LUNDI 12 MARS

PALAIS DE LA MUTUALITÉ, 325, rue Saint-Martin

Salle du Rez-de-Chaussée

(à 2 heures)

Cinématographes Phocéa

8, rue de la Michodière

Téléphone : Gut. 50-97
— 50-98

Phocéa. — *La Flamme*, de M. de Marsan.
Mise en scène de M. le Prieur, interprétation de
M. Jean Signoret et de M^{lle} Yvette Andreyor... 1.160 m. env.

Phocéa. — *Monaco*, plein air..... 105 —

Total..... 1.265 m. env.

(à 2 h. 45)

Etablissements Ch. Bancarel

12, rue Gaillon

Téléphone : Louvre 14-18

Edit. Bancarel. — *Un Grand Malfaiteur*, film
d'aventures en 5 parties, interprété par Luciano
Albertini (affiches, photos, notices)..... 1.800 m. env.

Edit. Bancarel. — *Un Coup de Tête*, comédie
en 3 parties, interprétée par René Cresté (af-
fiches, photos, notices)..... 1.000 —

Edit. Bancarel. — *Initiation*, comique en
1 partie (notices)..... 300 —

Total..... 3.100 m. env.

MARDI 13 MARS

AUBERT PALACE, 24, Boulevard des Italiens

(à 10 h. 30)

Établissements L. Aubert

124, avenue de la République

Téléphone : Roq. 73-31
— 73-32

Aubert. — *Tolède*, joli voyage.

Le Cœur ordonne, comédie sentimentale en
2 parties.

U. C. I. — *Le Château du Docteur Mystère*,
drame en 4 parties.

SALON DE VISIONS CINÉGRAPHIQUES

3, rue Caulaincourt

(à 2 h. 30)

Comptoir Ciné-Location Gaumont

28, rue des Alouettes

Téléphone : Nord 51-13

Pour être édité le 16 mars 1923

Gaumont Actualités N° 11..... 200 m. env.

Pour être édité le 4 mai 1923

Mermaid-Comedy. — *Exclusivité Gaumont.* —
Gare à toi! comédie burlesque (1 affiche 110/150) 590 —

R. C. Pictures. — *Exclusivité Gaumont.* —
L'Enfant du Hoang-Ho, comédie dramatique,
interprétée par Sessue Hayakawa (1 affiche
portrait 110/150, 1 affiche photos 90/130, 1 af-
fiche 150/220, 1 jeu de photos 18/24)..... 1.580 —

Les Établissements Ch. BANCAREL

Concessionnaires de l'« UNION-ÉCLAIR »

12, Rue Gaillon, PARIS -- Téléph.: Louvre 14-18, Central 32-04

présentent le LUNDI 12 MARS, à 2 heures
AU PALAIS DE LA MUTUALITÉ

LUCIANO ALBERTINI

L'Artiste bien populaire dans un de ses meilleurs films

Un Grand Malfaiteur

Film d'aventures en 5 parties

UN COUP de TÊTE | INITIATION

Comédie en 3 parties

Interprétée par le regretté René CRESTÉ

Scène comique

Si vous n'avez pas encore retenu

LE SIXIÈME COMMANDEMENT

Faites le sans tarder

Exclusivité Gaumont. — **RISQUE TOUT.**
grand ciné-roman d'aventures en 10 épisodes,
interprété par Ch. Hutchison (1 affiche 110/150,
1 affiche photo 90/130, 1 jeu de photos 18/24)..

2^e Episode : **La Course à la Mort.** (Cet épisode
ayant déjà été présenté ne le sera pas à nouveau). 940 m. env.

Edition du 27 avril

A la demande de nombreux directeurs, nous
représenterons en fin de séance le film :

Film Hamilton. — *Exclusivité Gaumont.* — **Le
Calvaire de Lavinia Morland,** comédie drama-
tique, interprétée par Mia May (affiches, photos) 1.900 —

Total..... 5.210 m. env.

MERCREDI 14 MARS

PALAIS DE LA MUTUALITÉ, 325, Rue Saint-Martin

(à 9 h. 30)

Pathé Consortium Cinéma

67, faubourg Saint-Martin Téléphone : Nord 68-58

Film de la Société des Ciné-romans. — *Pathé-
Consortium-Cinéma Editeur.* — **TAO,** film en
10 épisodes, d'après le roman de M. Arnould
Galopin. Mise en scène de M. Gaston Ravel.
Direction artistique de M. Louis Nalpas, publié
par *Le Journal.* Lancement : (2 affiches 240/320,
2 affiches 120/160, 1 brochure illustrée, 2 affiches
phototypiques, pochettes photos).

Edition du 4 Mai

1^{er} Episode : **Le Secret du Bonze**..... 1.500 m. env.

Edition du 11 mai.

2^e Episode : **Une Trame Subtile**..... 700 —

Par épisode : (1 affiche 160/240, 2 affiches
120/160).

Edition du 25 mai

Film Y. Barbaza. — *Pathé Consortium Cinéma
Editeur.* — **Le Vol.** comédie dramatique, d'après
le roman de Charles Vayre et Robert Florigni.
Mise en scène de M. Robert Peguy (1 affiche
160/240, 2 affiches 120/160, série de photos).. 1.850 m. env.

Edition du 25 mai

Pathé Consortium Cinéma. — (Réédition). —
Charlot trouve un Emploi, scène comique, inter-
prétée par Charlie Chaplin (1 affiche 120/160).. 280 —

Edition du 27 avril

Pathé Consortium Cinéma. — **Pathé Revue
N° 47** (1 affiche générale 120/160)..... 200 —

Pathé Consortium Cinéma. — **Pathé Journal**
(1 affiche générale 120/160).

Total..... 4.530 m. env.

Salle du Rez-de-Chaussée

(à 2 h. 30)

Universal Film

12, rue de la Tour des Dames

Spécial Attraction. — **Lèvres closes,** comédie
dramatique.

Century. — **Au Bout du Quai,** comique.

Magazine N° 13.

(à 3 h. 45)

Union-Eclair

12, rue Gaillon

Téléphone : Louvre 14-18

Eclair Journal (actualités du monde entier).

MAX GLUCKSMANN

LA PLUS IMPORTANTE MAISON CINÉMATOGRAPHIQUE DE L'AMÉRIQUE DU SUD

-- **Exclusivité de tous BEAUX FILMS** pour les Républiques ARGENTINE, CHILI, URUGUAY et PARAGUAY --

Maison principale : BUENOS-AIRES, Callao 45-83 ☎ Succursales : SANTIAGO DE CHILI, Agustinas 728 — MONTEVIDEO, 18 de Julio 966

Maison d'achat : NEW-YORK, 220, West 42 th. St. — PARIS, 46, Rue de la Victoire (IX^e), Téléphone : Gutenberg 07-13

(à 4 heures)

Établissements L. Van Goitsenhoven

16, rue Chauveau-Lagarde Téléphone : Central 60-79

Triangle. — Polly, comédie sentimentale.*A. B. C.* — Un Monde dans une goutte d'eau.**ARTISTIC CINÉMA, 61, rue de Douai**

(à 2 h. 30)

Films Erka38 bis, avenue de la République Téléphone : Roq. 40-68
— 10-69*Erka.* — Album documentaire Erka N° 33.*Erka.* — Ploum chez les Cannibales.*Erka.* — Le Tyran.**JEUDI 15 MARS****SALLE MARIVAUX, 13, Boulevard des Italiens**

(à 10 heures)

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, avenue des Champs-Élysées

Paramount. — Dans une pauvre petite rue, drame.*Paramount.* — A Fond de Cale.*Paramount.* — Paramount Magazine N° 81.**SAMEDI 17 MARS****CINÉ MAX-LINDER, 24, Boulevard Poissonnière**

(à 10 heures)

Cinématographes Harry

158 ter, rue du Temple Téléphone : Archives 12-54

Educational. — A la recherche des animaux préhistoriques, scientifique 294 m. env.*Christie Comédies Specials.* — Une tragédie au Village, comique (1 affiche, 1 série de photos) 652 —*Select Pictures.* — La Fille de l'Autre, grande scène dramatique en 5 actes, interprétée par Miss Edith Hallor (3 affiches, 1 série de photos) 1.700 —

Total..... 2.646 m. env.

SALLE MARIVAUX, 13, Boulevard des Italiens

(à 10 h. 30)

L'Édition Française Cinématographique29, boulevard Malesherbes Téléphone : Elys. 62-21
— 62-22**PASTEUR.** — Film du centenaire..... 1.600 m. env.**GRAND CINÉMA, 55-57, avenue Bosquet**

(à 2 h. 30)

Exploitation des Films Éclipse50, rue de Bondy Téléphone : Nord 40-39
— 49-86
— 76-00**Amour,** comédie dramatique en couleurs, interprétée par Louise Glaum (photos, affiches)**Le Mariage de Dédé,** comique en 2 parties (série Dédé) 595 m. env.**Les Guerriers Polissons,** comique (dessins animés) 315 —

Total..... 910 m. env.

Cinématographes Méric

17, rue Bleue Téléphone : Central 47-84

Les Grands Films A. de Giglio. — **Le Fantôme d'Acier,** grand drame d'aventures sensationnelles, interprété par Ausonia et M^{lle} Fede Sedino (affiches, litho, texte et photos).*Ce film ne sera pas représenté.* — Métrage : 2.200 m. env. et non 3.200 comme il a été annoncé.

Le Gérant : E. LOUGHET.

Imp. C. PAILLÉ, 7, rue Darcet, Paris (17^e)

AUTEURS _____
 METTEURS EN SCÈNE _____
 ÉDITEURS _____

vous avez
 à la

MAISON DU CINÉMA

DEUX
SALLES DE PROJECTIONS
Modernes et Luxueuses

pour

Y PASSER VOS FILMS

